

No 48

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Soledad Guardia Sevilla, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, André Leitner, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Emmanuelle Merle et Safiatou Simpure Diaz.

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 192-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'388'000.— TTC, (dont CHF 208'939.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné au réaménagement de la rue des Moraines
5. Délibération administrative **DA 194-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 556'500.— (dont CHF 26'500.— d'activation de prestations du personnel communal) pour les travaux d'aménagement provisoires devant permettre l'ouverture anticipée de la piscine extérieure durant l'été 2027, dans le cadre du chantier de réhabilitation et d'agrandissement de la piscine de la Fontenette sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge

6. Délibération administrative **DA 196-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 470'000.— (dont CHF 22'491.— d'activation de prestations du personnel communal) pour l'acquisition et la mise en place d'un module de toilette publique autonettoyant, accessible aux personnes à mobilité réduite, place de Sardaigne, parcelle 2710
7. Délibération administrative **DA 197-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
8. Délibération administrative **DA 198-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 204'000.— TTC (dont CHF 9'000.— d'activation de prestations du personnel communal) pour la mise en conformité énergétique, l'aménagement d'un nouvel accueil et le réaménagement des locaux administratifs de la Maison Montanrouge-Musée de Carouge sise, 2, place de Sardaigne, parcelle N° 1078 à Carouge
9. Délibération administrative **DA 199-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition du bâtiment modulaire de l'école provisoire sis 2 rue Baylon, parcelle 2010, et à l'ouverture d'un crédit de CHF 7'106'600.— dont CHF 249'070.— de divers frais et honoraires liés à l'acquisition
10. Délibération administrative **DA 200-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 644'000.— TTC (dont CHF 24'733.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille et ses alentours (mise en œuvre du MEP pour les espaces publics de l'Etoile)
11. Délibération administrative **DA 201-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 248'000.— destiné au remplacement du cordon lumineux installé sur les façades des bâtiments du Vieux-Carouge
12. Délibération administrative **DA 202-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la non-restitution de CHF 197'347.— de la part du Théâtre de Carouge à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) qui engendre une modification de la convention 2024-2027
13. Délibération administrative **DA 203-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la modification du statut du personnel de la Ville de Carouge
Propositions des membres du Conseil municipal
14. Motion **MO 049-2024 R** : « Pour une politique ambitieuse de formation dans le domaine de la petite enfance »
15. Motion **MO 054-2025 P** : « Pour la création d'un lieu d'hygiène et de santé gratuit »
16. Motion **MO 055-2025 P** : « Pour des oiseaux en ville »
17. Motion **MO 056-2025 P** : « Protéger l'intégrité physique et psychique de nos enfants en les préservant des idéologies de genres »
18. Postulats
19. Résolution **RM 010-2025 R** : « Hébergements d'urgence dans le PAV »
20. Pétitions
21. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

« A elles l'honneur »

« À elles l'honneur », c'est sous ce titre que la Ville de Carouge met cette année en lumière les femmes et le sport, en écho à l'Euro féminin qui se jouera cet été en Suisse et à Genève.

L'objectif est clair : aller au-delà de la compétition en valorisant les sportives, en brisant les stéréotypes et en encourageant la pratique féminine dès le plus jeune âge.

Au cœur de cette campagne, quatre Ambassadrices de sport de Carouge incarnent cette dynamique : Anaïs, seule boxeuse professionnelle du pays ; Indira, récemment championne d'Europe ; Julie, jeune pilote de BMX en pleine préparation pour les championnats d'Europe ; et Jessica, qui jongle entre sport, études et séjour linguistique. À travers des vidéos, elles partagent leurs parcours, leurs rêves et leurs défis, inspirant toute une génération.

La soirée de lancement, qui a eu lieu le 25 mars dernier au Cinéma Bio, a marqué le coup d'envoi d'une série d'événements ouverts à toutes et tous. Un cycle de 14 films sur le sport au féminin se poursuivra jusqu'à l'automne, accompagné d'ateliers, de tournois, de portes ouvertes, d'actions participatives dans toute la commune et de retransmission de matchs dans les quartiers.

Par ailleurs, Carouge poursuit son engagement concret avec le soutien de nombreuses associations sportives locales, des centres de performance, et des projets inclusifs comme le Carrefour du mouvement, afin que chacune et chacun puisse trouver sa place dans le sport.

Nous vous invitons à prendre part aux prochains événements et à célébrer avec nous la force, la diversité et la passion du sport féminin. À elles l'honneur, maintenant et pour longtemps à Carouge !

Printemps carougeois

Festival culturel éclectique, le Printemps carougeois fait partie de l'identité et de l'héritage de la Ville de Carouge. Expositions, concerts, spectacles inédits, installation, danse et art participatif invitent chaque année un grand nombre d'artistes de divers horizons à venir se produire sur les scènes carougeoises et dans les espaces publics pour le plus grand plaisir d'un public toujours plus fidèle et enthousiaste.

Chaque année, la thématique est choisie selon l'actualité qui touche de près ou de loin la ville. Cette année, pour sa 60^e édition, le Printemps carougeois invite au voyage.

Le voyage, quel qu'il soit, invite à porter son regard sur de nouveaux horizons et à élargir les perspectives sur le monde. Qu'il soit géographique ou introspectif, le voyage pousse à sortir de sa zone de confort et à traverser des contrées réelles ou des paysages intimes jusque-là inexplorés.

À travers des expositions, performances, concerts, spectacles et ateliers, le Printemps carougeois invite donc au voyage, du 15 au 25 mai 2025. N'hésitez pas à y participer et à visiter le site du Printemps carougeois pour découvrir la riche programmation que la Ville de Carouge vous a concoctée.

Félicitations

Pour conclure ces communications, je tiens à adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations à Sonja Molinari, Raffaele Fraomene et Patrick Mützenberg pour leur brillante élection au Conseil administratif.

Applaudissements

Leur engagement, leur détermination et la confiance que leur ont témoignée les électrices et électeurs sont autant de signes encourageants pour l'avenir de notre commune.

Je souhaite également saluer l'ensemble des personnes élues au Conseil municipal. Leur diversité, leurs compétences et leur volonté de s'investir pour le bien commun constituent une richesse précieuse pour notre vie démocratique locale.

À toutes et à tous, je forme des vœux de plein succès dans l'exercice de leur futur mandat, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de collaboration constructive, au service des habitantes et des habitants de notre commune.

Communications de M. Fraomene :

Engagement d'un nouveau collaborateur

J'ai le plaisir de vous informer de l'engagement de M. Gaëtan BOY, engagé en qualité d'agent de police municipale, à 100%, dès le 1^{er} avril 2025.

M. BOY a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} avril 2025 avec enthousiasme et sérieux. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises au sein du corps des gardes-frontières.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Espace Jeunesse Intercommunal

A la rentrée 2025, un Espace Jeunesse Intercommunal ouvrira ses portes, à la rue Boissonnas 11, à destination des jeunes de 18 à 25 ans des communes de Carouge, Genève et Lancy.

Ce lieu, acquis pour deux ans, a vocation à devenir un espace nomade, porté par une identité visuelle et gouvernance structurée. Il s'implantera dans les friches urbaines du PAV, au gré des opportunités et de l'évolution du chantier, et circulera certainement à terme entre nos trois communes.

Actuellement sur le territoire de la Ville de Genève, mais à proximité de notre territoire, l'Espace Jeunesse Intercommunal bénéficie d'un financement conjoint des trois communes.

Cet espace est pensé par, pour et avec les jeunes. Il accueillera diverses activités, telles que le sport, la musique, les engagements associatifs ou encore le soutien ponctuel de structures publiques dédiées à la jeunesse.

Logement pour les victimes de violence

Fort de des soutiens politiques et de la sensibilité de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge en la matière, la Ville de Carouge vient d'obtenir un bail pour un appartement de 4 pièces et demie à la rue Louis-de-Montfalcon 2.

Dès le 1^{er} juin 2025, ce logement pourra accueillir des personnes victimes de violences domestiques (femmes ou hommes avec enfants), ou en grand précarité.

A l'instar des autres appartements loués par la Ville de Carouge, il sera géré par le service des affaires sociales, qui assure un accompagnement individualisé, un contrat renouvelable tous les deux mois.

Comme évoqué en commission des affaires sociales, l'urgence se confronte souvent au manque de disponibilité immédiate des logements. Cet appartement vient donc compléter le dispositif d'urgence effectif, en offrant une solution temporaire pour accompagner les situations à moyen terme et œuvrer à une réelle amélioration et stabilisation, grâce à un travail en réseau avec les partenaires socio-sanitaires.

Ouverture de la ludothèque Léopard

Je souhaite vous informer de l'ouverture de la nouvelle ludothèque municipalisée, le 1^{er} avril 2025 au sein de la Cité Léopard.

L'équipe de la ludothèque accueille les Carougeois, dans des nouveaux locaux aménagés en espace de jeux diversifiés, du mardi au samedi, et durant les vacances scolaires avec des horaires adaptés.

L'inauguration aura lieu le 13 mai 2025 et une information concernant cet événement vous parviendra prochainement.

Communications de Mme Molinari :

Défi Lunch Zéro Déchet

En 2022, la Ville de Carouge organisait le Défi Lunch Zéro Déchet en partenariat avec Zero Waste Switzerland. Ce défi consiste à amener son propre contenant pour son repas à l'emporter afin de diminuer l'utilisation des déchets à usage unique. En 2024, la 2^{ème} édition du Défi Lunch a remporté un beau succès avec 26 restaurants partenaires et plus de 1000 repas pris avec son propre contenant.

Suite au succès grandissant de cette action, la Ville de Carouge, en partenariat avec Zero Waste Switzerland, organise à nouveau le Défi Lunch Zéro Déchet du 1^{er} mai au 31 octobre 2025. Avec la carte fidélité à faire valoir dans les restaurants partenaires, le 6^{ème} repas est offert par la Ville de Carouge (jusqu'à un montant de CHF 25.-).

« Café du voyage durable »

Alors que le trafic aérien en Suisse représente 11% des émissions de gaz à effet de serre et que rien ne semble arrêter sa croissance, la Ville de Carouge innove en organisant des « Cafés du voyage durable », en partenariat avec Zero Waste Genève.

Lors de ces rencontres gratuites, des vacancières et vacanciers ayant récemment voyagé en train, vélo et même avec un âne, ou encore en bateau, viennent échanger leurs expériences avec des citoyennes et citoyens en quête de conseils et bons plans pour organiser un voyage bas carbone. Les participantes et participants sont invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent afin d'avoir des réponses concrètes, détaillées et pratiques adaptées à leurs besoins.

Le premier « Café du voyage durable » s'est tenu le 6 mars dernier et a eu des retours très positifs. Il a montré que le format est excellent pour créer un vrai changement. Le prochain est prévu le 15 mai à 18h30 à la salle du Rondeau. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Commune, sous l'onglet « offres-consommation-responsable ». Vous y trouverez également des conseils, guide et des témoignages de voyageurs et voyageuses.

Marché aux plantons au Jardin des Moraines

La 3^e édition du marché aux plantons du Jardin des Moraines (rue des Moraines 16) se tiendra samedi 10 et dimanche 11 mai de 10h à 18h. De nombreuses exposantes et exposants seront sur place pour faire la promotion de la culture végétale et de l'alimentation durable. Des ateliers pour tous les publics seront ouverts les après-midis.

Cet événement est organisé par Largescalestudios avec le soutien de la Ville de Carouge dans le cadre d'un partenariat avec ProSpecieRara. La buvette du Jardin proposera boissons et restauration dans une ambiance festive et conviviale.

Tout le programme se trouve sur l'agenda en ligne de la Ville, sous l'onglet « marché aux plantons au Jardin des Moraines ».

Webinaire « rénovation »

Le premier webinaire organisé par la Ville de Carouge en collaboration avec les villes du Grand-Saconnex, de Lancy, Meyrin, Vernier et Versoix s'est tenu le 13 mars 2025. Consacré au contexte légal, aux subventions et aux différentes solutions d'optimisation et de rénovation disponibles pour les PPE, il a réuni plus de 60 personnes. Les copropriétaires intéressés peuvent, dès à présent, prendre contact avec la coordinatrice du projet pour être orientés vers les solutions les plus adaptées à la situation et aux spécificités de leur bien.

Le prochain webinaire aura lieu le jeudi 22 mai, de 12h15 à 13h30. L'objectif est de fournir aux participants et participantes des conseils pratiques et des outils adaptés pour guider les propriétaires de PPE et copropriétés dans les premières étapes de leur projet d'optimisation ou de rénovation énergétique. Le *Guide de la rénovation durable*, soutenu notamment par ces mêmes communes, sera présenté. Des exemplaires papier seront disponibles, à retirer au CAVS. L'inscription gratuite se fait en ligne depuis le site internet de la Ville de Carouge.

Rencontre des grandes entreprises

Le 27 mars dernier, les grandes entreprises de la commune ont été conviées à une rencontre. L'objectif était de proposer un moment d'échange dédié pour ces grandes entreprises, une occasion supplémentaire d'élargir et de renforcer leur réseau professionnel au sein du tissu économique carougeois.

Dans le cadre de cet événement, nous avons proposé une visite privée de la grande halle du Service Voirie, Espaces Verts et Matériel (SVEM).

Cette rencontre organisée par le Service des finances et la Promotion économique a donc réuni ces entreprises au SVEM, dans la halle et les serres du Val-d'Arve. Cette visite a permis aux participantes et participants de découvrir les coulisses du Service, avec une visite guidée des différents ateliers et secteurs (menuiserie, peinture, électricité, voirie, manifestations, production florale).

Une immersion unique pour mieux comprendre le travail quotidien des près de 100 personnes qui œuvrent pour maintenir notre ville propre et accueillante, entretenir le matériel public, assurer la logistique des manifestations ou encore fleurir la ville de Carouge, notamment.

Les entreprises présentes ont ensuite pu poursuivre ce moment convivial lors d'un cocktail dînatoire.

Je tiens à sincèrement remercier le Service Voirie, Espaces Verts et Matériel ainsi que le Service des finances et de la promotion économique pour l'organisation de cette belle rencontre.

Informations relatives à la coupure du tramway et aux chantiers durant l'été 2025

Les travaux orchestrés par la Ville de Genève sur la rue de Carouge imposent une coupure des tramway lignes 12, 17 et 18 pendant 7 semaines cet été.

Du 28 juin au 17 août 2025, des bus de substitution seront mis en place pour remplacer les tramways avec la construction d'arrêts provisoires sur ce nouveau parcours de bus. Les TPG sont actuellement en train de finaliser l'itinéraire de déviation.

Les SIG, les TPG et la Ville de Carouge en profitent pour mettre en œuvre les trois chantiers suivants au droit des voies de tramway :

- Au carrefour Collège/Ancienne/Marché :
 - o Les SIG construisent le CAD primaire, changent le Gaz, et ajoutent de l'électricité.
 - o La Ville de Carouge construit un collecteur d'eaux pluviales et un collecteur d'eaux mélangées.
 - o Les TPG changent les rails de tramway.
- Au croisement de la rue Saint Victor et de la Place du Temple, la Ville de Carouge construit un ouvrage permettant la mise en séparatif des collecteurs de la place du Temple.
- A la rue Ancienne entre le 44 et le 62, les TPG changent les rails de tramway.

Le chantier sur le carrefour Collège/Ancienne/Marché nécessitera la réalisation de travaux le week-end du 28 et 29 juin 2025, puis tous les jours ouvrables de 7h à 20h en deux

équipes ou une équipe en horaires prolongés (selon les normes de l'OCIRT). Il n'y aura pas de travaux pendant la pause de midi de 12h à 13h.

La mobilité dans Carouge sera impactée cet été mais les accès pour les habitants, les commerçants, les livraisons et les parkings seront toujours possibles.

Des itinéraires de déviation seront mis en place pour toutes et tous et des agents de circulation seront engagés par les maîtres d'ouvrage.

Plusieurs communications seront établies sur le site internet de la Ville de Carouge, par distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et *via* une séance publique qui aura lieu le mardi 3 juin 18h, ainsi que dans un article du *Vivre Carouge* du mois de juin.

De plus, les commerces à proximité ont été rencontrés dès les informations connues, soit à la fin du mois de mars (avec priorité à ceux situés à proximité immédiate), de même que les représentants des Intérêts de Carouge. Les rencontres individuelles des commerces vont se poursuivre.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rappel : envoi des correspondances

Le Président rappelle que toutes les correspondances (par exemple une motion) doivent être envoyées uniquement à l'adresse municipal@carouge.ch.

Commissions pour la législature 2025-2030

Au vu de la répartition des sièges du Conseil municipal pour la prochaine législature et en fonction des divers scénarii de répartition des sièges selon le nombre de commissaires, tels que fournis par l'administration, le Bureau du Conseil municipal, sur mandat des divers groupes, a décidé de ne pas entreprendre de modification du règlement du Conseil municipal et, par conséquent, de maintenir le nombre actuel tant des commissions que des commissaires. Cette décision reflète la position de chacun des groupes, qui ont été consultés en amont et qui ont transmis cette information à leurs chefs de groupe membres du Bureau.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 192-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'388'000.— TTC, (DONT CHF 208'939.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MORAINES

Mme Molinari a le plaisir de présenter au Conseil municipal une décision administrative majeure pour le futur visage du secteur Est de Carouge : l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'388'000.- destiné à la deuxième étape du réaménagement de la rue des Moraines. Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés sur la rue du Collège ainsi qu'à proximité de l'îlot Léopard et vise à profiter du déploiement du chauffage à distance (CAD) pour repenser en profondeur l'espace public. Cette infrastructure est un levier d'action concret en faveur de la transition énergétique, du confort urbain et de la durabilité. Cette intervention permettra, grâce à une coordination étroite avec les SIG, de mutualiser les fouilles et de limiter les nuisances tout en optimisant les coûts. Le projet présenté intègre aussi les récentes recommandations de la démarche participative sur le plan de mobilité senior.

Le réaménagement de la rue des Moraines vise principalement à :

- L'amélioration significative du confort piéton, avec des trottoirs élargis, ombragés et sécurisés, et incluant la pose de bancs ;
- L'accroissement de la végétalisation, *via* la création de bandes de pleine terre et l'installation de pavés filtrants permettant l'infiltration des eaux. Ceci permettra aussi d'apporter davantage de fraîcheur dans la rue et profiter des effets systémiques des arbres aussi sur la qualité de l'air ;
- La réduction des nuisances sonores, grâce à la pose de revêtements phono-absorbants ;
- Une mise en conformité et le renouvellement de l'ensemble des infrastructures souterraines, avec un réseau d'eaux claires et d'eaux usées désormais séparé (PGEE) ;
- Un rééquilibrage de l'espace de stationnement, en faveur en particulier des deux-roues motorisés ;
- Une meilleure gestion du trafic, dans un esprit de zone 30 (pour rappel, il s'agit déjà aujourd'hui d'une zone 30), et des géométries ajustées afin de faciliter les croisements.

Le projet se veut modulaire, en composant avec les aménagements récemment réalisés, et évolutif dans sa partie centrale afin de s'adapter au rythme du développement du secteur, avec des phases transitoires assurant les accès aux futurs chantiers, et une finalisation en fonction de l'avancement des PLQ (mise en œuvre de la 2^{ème} partie du PLQ Menuisiers) et en cours d'élaboration (PLQ Guillocheurs). Cette approche pragmatique, pensée sur le long terme, répond à l'exigence de cohérence dans la transformation de notre territoire.

Sur le plan financier, le coût du projet est comparable à celui de la rue du Collège, avec une estimation d'environ CHF 4,7 millions, dont une part significative couverte par des subventions (PA4, FIA, FIE, SIG), pouvant atteindre entre 50% et 60% des coûts.

Enfin, Mme Molinari tient à souligner que ce projet reflète une vision urbanistique forte : celle d'une Carouge qui anticipe, qui s'adapte et qui place les besoins de ses habitants et habitants et leur cadre de vie au cœur de ses investissements. Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Prod'hom recommande de se préoccuper également de la rue piétonne des Horlogers et de l'extension sur la rue des Guillocheurs. En d'autres termes, il s'agit d'avoir un regard large, notamment sur les pénétrantes, afin de soigner les accroches. Par ailleurs, il relève que le quartier des Léopards accueille désormais de nombreux habitants. Il attire l'attention des commissaires sur le planning, afin d'éviter que les travaux ne durent trop longtemps, sachant qu'ils engendreront des nuisances pour les personnes dont les fenêtres donnent sur la rue des Moraines.

M. Etienne souhaite que la commission soit informée des conditions de plantation le long de la rue des Moraines.

M. L. Antonioli remarque qu'une commission de présentation a eu lieu sur ce sujet. Le groupe PLR avait émis quelques points d'attention à avoir, qu'il souhaite rappeler en vue de la prochaine commission. Il avait soulevé la question des passages piétons prévus à l'emplacement notamment de sorties de parkings d'entreprises. Il avait également questionné la position des arbres de part et d'autre de la rue. Un trottoir étant orienté plein nord, il s'agit de s'interroger sur l'opportunité d'orienter, comme dans le projet de la rue du Collège, les arbres sur un seul des trottoirs et de favoriser un des espaces de

circulation. Le groupe PLR avait également évoqué le ratio de places de parking, qu'il convient de revoir.

M. Kupferschmid attire l'attention des commissaires sur les enjeux de santé qui se poseront dans l'avenir. MeteoSuisse prévoit un doublement du nombre de jours de canicule dans vingt ans. Il fera de plus en plus chaud. Il suffit de consulter le relevé des températures à Carouge sur le site d'information géographique pour constater qu'un arbre peut faire baisser de 4 à 6 degrés la température. Il s'agit là d'un excellent outil pour lutter contre le changement climatique, sachant néanmoins que les arbres poussent lentement. M. Kupferschmid recommande donc à la commission de tenir compte de l'impact des arbres. Quant à la question du stationnement, il invite les commissaires à prendre en compte le fait que le nombre de véhicules diminue de manière régulière depuis quinze ans. Il est facilement envisageable qu'à l'avenir, il y ait 30% de véhicules en moins par 1000 habitants. En conclusion, il recommande à la commission de mener ses réflexions dans une perspective à 20 ans, et non pas dans une perspective uniquement à court terme.

La première recommandation de M. Ducellier concerne la planification des travaux. Comme l'a relevé M. Prod'homme, ce secteur est en travaux depuis de nombreuses années, avec une dérive des aménagements publics depuis quelques mois. M. Ducellier invite la commission à se demander pourquoi réaliser ces travaux après la livraison de la cité Léopard, alors que le crédit a été voté en 2019. La seconde recommandation porte sur le rôle de ce Conseil municipal. Cet objet a déjà été présenté en commission, avant même une prise en considération par le Conseil municipal. De plus, des affiches apposées dans les immeubles de la cité Léopard donnent des dates de travaux. La moindre des choses aurait été un travail en commission et un vote du Conseil municipal avant d'annoncer aux riverains des dates, qui peuvent les inquiéter sachant que les travaux dans cette rue durent depuis trop longtemps.

M. Meyer invite l'administration à évaluer les risques pour la santé causés par les gaz toxiques et particules fines dans ce périmètre. Dans ses estimations, le Canton considère que la rue de la Fontenette a un très fort taux de gaz toxiques et de particules fines. La construction de la cité Léopard entraînant une importante augmentation des piétons, il serait intéressant d'étudier comment des aménagements pourraient diminuer ces impacts.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 194-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 556'500.— (DONT CHF 26'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PROVISOIRES DEVANT PERMETTRE L'OUVERTURE ANTICIPÉE DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DURANT L'ÉTÉ 2027, DANS LE CADRE DU CHANTIER DE RÉHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE DE LA FONTENETTE SIS ROUTE DE VEYRIER 53, PARCELLE N° 3507 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite aux différentes discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet du centre aquatique. Pour rappel, en novembre 2023, le Conseil municipal a voté la délibération DA 128A-2023 pour la construction d'un nouveau centre aquatique et la rénovation partielle de la piscine extérieure. Ce projet impliquait une fermeture prolongée de la piscine d'été, notamment en raison de la rénovation complète des réseaux, vestiaires et locaux techniques. Sachant que le Conseil municipal avait écarté la proposition d'un bassin provisoire en raison de son coût et scindé les travaux des Pervenches en deux phases (la rénovation de l'école dans un premier temps et celle du centre sportif dans un second temps), force est de constater que durant la durée des travaux de la piscine de la Fontenette, la seule infrastructure aquatique

disponible à Carouge est le bassin couvert de l'école des Pervenches, qui permet de répondre à certains besoins des nageurs et des nageuses mais pas de manière idéale.

Afin de pallier ce manque, une partie de la population et la majorité du Conseil municipal a souhaité que le Conseil administratif étudie la possibilité d'ouvrir les bassins extérieurs durant la troisième année de travaux, voire la deuxième, la première se révélant impossible. C'est ainsi qu'un amendement à la délibération 128A 2023 a été voté.

L'étude a été effectuée et présentée en commission le 14 janvier 2025. Il a ainsi été confirmé qu'une ouverture était impossible pour l'été 2025 et, hélas, également pour l'été 2026, en raison notamment de la déconnexion des réseaux d'alimentation et de l'envergure des travaux en cours. En revanche, à l'été 2027, il sera envisageable de remettre en service les installations techniques des bassins extérieurs, de créer une entrée provisoire, de rouvrir une partie du parc, et de mettre à disposition les vestiaires dans leur configuration définitive.

Cette modification de planning du chantier permet d'ouvrir la piscine estivale pour un coût raisonnable, car une proposition d'installation temporaire se serait révélée bien plus coûteuse, comme expliqué en commission. A noter que cette ouverture anticipée coïncidera avec une phase du chantier durant laquelle les travaux du bâtiment couvert seront principalement intérieurs, limitant ainsi les nuisances pour les usagers et usagères de la piscine. Les aménagements définitifs du site, incluant l'entrée principale, le restaurant, le toboggan et les plantations, seront réalisés durant l'hiver 2027-2028, pour une livraison complète du centre aquatique prévue en avril 2028, selon le calendrier établi par le bureau d'architectes.

Ce projet permettrait donc d'offrir à la population un accès partiel à la piscine extérieure durant l'été 2027, répondant à une forte demande en équipements de loisirs tout en anticipant la réouverture progressive du centre aquatique. Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal un crédit de réalisation de CHF 556'500.-, dont CHF 26'500.- correspondant à des prestations du personnel communal.

La prise en considération est acceptée par 17 oui, 10 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier propose le renvoi en commission, ce projet entraînant des frais de fonctionnement que le Conseil municipal devrait pouvoir connaître. Des précisions sur les risques de recours qui pourraient retarder l'ouverture de la piscine seraient aussi utiles. Il est tout de même question d'un montant de plus de CHF 500'000.- pour quatre mois d'ouverture. De plus, le groupe PLR avait demandé ce qui serait mis en place à la piscine des Pervenches (horaires, accès du public, etc.). N'ayant jamais obtenu le retour souhaité, cette commission serait l'occasion de savoir ce qui est prévu à la piscine des Pervenches. Enfin, le groupe PLR demandera des informations complémentaires sur d'autres éléments si le projet est renvoyé en commission Constructions.

Mme Sana-Oppliger indique qu'au vu des montants engagés, le groupe des Verts s'interroge sur une forme de garantie afin que la Commune soit certaine qu'en cas de retard du chantier, la piscine puisse malgré tout être ouverte pendant cette période, qui est relativement brève. Un renvoi en commission permettrait de répondre en détail à cette question.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi en commission Constructions et logements.

Le renvoi en commission Constructions et logements est accepté par 20 oui, 6 non et 1 abstention.

Selon Mme Lammar, la commission ne pourra probablement pas se réunir avant la prochaine législature. En effet, l'agenda des commissions est extrêmement chargé. Par ailleurs, comme indiqué en commission, le planning des travaux doit être modifié, ce qui ne pourra être fait que lorsque le Conseil municipal se sera prononcé en faveur de cette ouverture partielle. Le renvoi en commission aura donc un impact important sur un éventuel retard de chantier. Mme Lammar précise que l'ouverture partielle de la piscine en été 2027 implique une réorganisation du planning de chantier pour prioriser la rénovation des bassins et des vestiaires afin qu'ils soient utilisables. Ce changement de planning doit être opéré le plus tôt possible car, pour rappel, les travaux ont commencé.

Le Président en conclut que la commission sera agendée le plus tôt possible. Puis il ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Turgut Bandelier suppose que les membres du Conseil municipal ont lu la presse ce matin ou écouté la radio. Ils savent donc que le Conseil municipal de la ville de Genève a voté un crédit complémentaire de plus de CHF 14 millions pour le chantier pharaonesque du muséum d'histoire naturelle. Mme Turgut Bandelier souhaite que la commission traite la question du renchérissement lié aux matériaux. Il est nécessaire d'anticiper d'ores et déjà ce renchérissement.

Mme Lammar relève que l'objet soumis au Conseil municipal concerne l'ouverture partielle de la piscine. Le sujet évoqué par Mme Turgut Bandelier ne portant pas sur ce point, il serait utile que le Conseil administratif sache quel ordre du jour la commission entend traiter.

M. Ducellier recommande à la commission d'auditionner la direction de travaux en charge du dossier, afin de comprendre les impacts d'une cohabitation entre une piscine en exploitation et un chantier et s'assurer que l'usage de la piscine sera possible et confortable malgré les travaux. Ce sera également l'occasion de savoir pourquoi une délibération a été nécessaire pour trouver une solution et accélérer le planning, et pourquoi cette solution n'a pas été proposée à l'origine. En général, un chantier dont l'exécution est impactée dure plus longtemps et coûte plus cher. M. Ducellier souhaite avoir la certitude que cette ouverture provisoire ne générera pas une dérive budgétaire ni de planning global.

Concernant la deuxième recommandation, Mme Lammar renvoie respectueusement M. Ducellier au rapport de commission, lors de laquelle le sujet a été présenté, avec les impacts et les variantes envisageables pour une ouverture partielle. Mme Lammar rappelle que l'ouverture partielle était une demande du Conseil municipal.

M. Voignier relève que, pour d'autres dossiers, une présentation en amont a été faite en commission pour que le Conseil municipal puisse ensuite voter sur le siège. Il ne faut pas s'étonner que le Conseil municipal veuille renvoyer ce dossier en commission. Il entend que le temps presse, que la commission ne pourra peut-être pas se réunir en mai. Cependant, encore une fois, le Conseil administratif aurait pu présenter le dossier en amont. M. Voignier en vient à ses recommandations. Il rappelle que le chantier des Pervenches se fera en deux phases. Il souhaite savoir ce qu'il est prévu pour l'utilisation de cette piscine. Des créneaux horaires supplémentaires sont-ils proposés au public ? Le groupe PLR avait déjà posé des questions à ce sujet, mais les réponses ne lui ont jamais été apportées. Il a simplement appris que la présence des clubs avait augmenté. Mais les besoins du public ont-ils aussi été entendus ? Par ailleurs, il serait utile d'obtenir des précisions sur les frais inhérents à cette proposition – non pas uniquement les frais liés aux travaux mais les frais de personnel. Enfin, M. Voignier recommande de renseigner la commission sur les horaires d'ouverture, aussi bien à la Fontenette qu'aux Pervenches. Par ailleurs, il souhaite poser une question plus anecdotique. Il a entendu dire qu'un

vestige avait été trouvé sur le site. Il souhaite savoir si c'est bien le cas et si cela pourrait entraîner un retard du chantier. En conclusion, cette piscine sera certainement une belle piscine, mais il serait intéressant d'obtenir tous ces renseignements lors de la commission. Il ne doute pas que le Conseil administratif fera tout son possible pour trouver un créneau afin que cette séance ait lieu avant la fin de la législature.

Mme Lammar relève qu'en effet, Radio Carouge rapporte des choses qui ne sont pas toujours exactes. Quelques vestiges historiques ont effectivement été trouvés sur le site, comme à chaque chantier dans ce périmètre qui, pour rappel, est un périmètre historique. L'archéologue cantonal s'est déplacé et a pris toutes les références, photos et documents nécessaires. Les travaux ont pu ensuite se poursuivre. Le chantier n'a pris aucun retard, contrairement à ce que Radio Carouge colporte.

M. Voignier s'en réjouit. Il serait toutefois intéressant de préciser en commission les vestiges qui ont été trouvés.

M. Baertschi souligne que l'ouverture partielle de la piscine répond à une attente de la population qui fréquente la piscine et qui se réjouit de pouvoir la retrouver sous cette forme à l'été 2027. Il faudra veiller à ne pas reporter encore une fois le projet. C'est avec un peu d'hésitation que M. Baertschi a accepté le renvoi en commission, mais les questions paraissent légitimes. Il relève ensuite que, sur le montant de CHF 556'000.-, CHF 229'000.- concernent l'installation électrique et la déviation du CAD existant. Cela correspond pratiquement à la moitié du crédit. Alors que le Conseil municipal se pâme de discussions pour savoir si les coûts seront tenus, c'est un objet factuel qui lui est soumis ce soir, qui porte sur des aménagements provisoires et dont le coût concerne principalement une installation électrique. Certains groupes ici ont soutenu la piscine, d'autres non. Il ne faudrait pas que le PLR joue les mauvais perdants en faisant traîner ce dossier. M. Baertschi compte sur le sens civique du PLR pour que ce ne soit pas le cas.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 196-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 470'000.— (DONT CHF 22'491.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE D'UN MODULE DE TOILETTE PUBLIQUE AUTONETTOYANT, ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, PLACE DE SARDAIGNE, PARCELLE 2710

Mme Lammar avait annoncé lors du dernier Conseil municipal qu'elle présenterait une proposition concernant les toilettes publiques, puisqu'il s'agissait d'un besoin urgent. La voici donc enfin et peut-être les membres du Conseil municipal en seront-ils soulagés. Depuis plus de dix ans, la ville de Carouge tente de tirer la chasse à ses vieux démons : installations vétustes, inaccessibles, peu sécurisées, et clairement dépassées. Les anciennes toilettes de la place de Sardaigne avaient été partiellement fermées dès 2012, et celles du sous-sol de la place du Marché ne font plus rêver personne... sauf peut-être les amateurs d'ambiances glauques. Face à ce constat, et dans la continuité des nombreuses demandes formulées par le Conseil municipal, le Conseil administratif a décidé de passer à l'action – ou de « passer aux toilettes »... modernes !

Mais il faut reconnaître que trouver des solutions adaptées à cette problématique n'est pas aussi simple qu'un coup de chasse d'eau. Entre contraintes d'implantation, accessibilité, plan de site, coûts d'entretien et attentes des usagers et usagères, l'équation est plus complexe qu'il n'y paraît, et il fallait prendre le temps d'étudier toutes les options pour éviter de se retrouver dans une impasse... ou dans une situation inconfortable.

C'est ainsi qu'un projet d'implantation d'un module de toilettes publiques autonettoyantes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, est enfin soumis au Conseil municipal. Ce trône municipal, digne des meilleures installations du XXI^e siècle, et qui aurait pu se

retrouver dans le film de Wim Wenders *Perfect Days*, serait installé sur la place de Sardaigne, accolé à la sortie et à l'ascenseur du parking, à l'endroit où la boîte aux lettres du Père Noël avait été posé durant quelques années. Mme Lammar n'ira pas jusqu'à dire que ce projet répond à un vœu insistant, mais il n'empêche que cet emplacement et le fait que cet édicule serait intégré à la sortie du parking répondent à une demande des Patrimoines et sites. Ces commodités pourront à terme être déplacées si besoin, en toute modularité – une souplesse bien utile en matière d'urbanisme et d'aisance publique.

Ce projet répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Offrir des sanitaires décents, propres et inclusifs ;
- Assurer un accès facilité pour toutes et tous, y compris les personnes à mobilité réduite ;
- Améliorer l'hygiène dans l'espace public et renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Et surtout, améliorer à une situation qui devenait... embarrassante.

Le coût total de cette opération, de CHF 470'000.-, couvre non seulement l'achat et la pose du module, mais aussi les travaux préparatoires et les prestations nécessaires du personnel communal. Ce n'est pas une dépense anodine, certes, mais c'est un investissement pour le confort de la population, la propreté de la cité, et pour que chacun puisse faire une pause technique...

A noter qu'en parallèle de cette proposition, d'autres pistes sont également à l'étude afin d'apporter des solutions complémentaires et durables. L'entretien des sanitaires place du Marché a été renforcé. Une permanence de l'entreprise de nettoyage est postée les jeudis de 17h00 à 21h00 et les samedis de 10h00 à 14h00 jusqu'à mi-septembre. Les possibilités de toilettes « accueillantes » (dans les restaurants et/ou les bâtiments municipaux) sont à l'étude, de même que la pose de toilettes sèches dans certains endroits de la commune. Enfin, pour le futur, il conviendra d'intégrer la planification de WC publics dans les PLQ des nouveaux quartiers et de prévoir dans les programmes des futurs bâtiments publics des WC accessibles au public sans entrer dans les bâtiments. Aujourd'hui, il est ainsi proposé au Conseil municipal de voter cette délibération, afin que Carouge ne « retienne » plus ses projets de toilettes.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Uldry remercie Mme Lammar de présenter enfin une délibération à ce sujet. Elle recommande à la commission de s'interroger sur la possibilité d'installer un panneau signalétique à la place du Marché pour indiquer la présence de cet édicule accessible notamment aux personnes à mobilité réduite à la place de Sardaigne. Elle insiste ensuite sur la nécessité de nettoyer régulièrement les toilettes de la place du Marché, malgré ce nouvel édicule. En effet, les personnes continueront à se rendre à la place du Marché lors des marchés du jeudi et du samedi. Il serait aussi souhaitable que le nettoyage se poursuive cet été, période durant laquelle les personnes se promènent, mangent des glaces, visitent Carouge. En d'autres termes, il ne faut pas oublier les toilettes de la place du Marché sous prétexte que de nouvelles toilettes se trouveront à la place de Sardaigne.

Mme Lammar a indiqué en introduction que l'entretien et le nettoyage se font toute l'année, et qu'ils sont renforcés pendant l'été en périodes de marché.

Mme Châtelain souhaite savoir si plusieurs appels d'offres ont été lancés pour ce projet et, si tel est le cas, connaître les entreprises et les devis concernés.

M. Prod'hom recommande en plaisantant aux commissaires de regarder le film *Perfect Days* de Wim Wenders avant la commission.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 197-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024

La séance est suspendue le temps d'installer les projecteurs pour la présentation.

Au nom du Conseil administratif et en tant que responsable du dicastère des finances, Mme Molinari a le plaisir de présenter ce soir les comptes 2024.

Préambule

Mme Molinari annonce que les comptes 2024 sont bénéficiaires. Ils présentent un excédent de produits de CHF 2,1 millions, alors que, pour rappel, le budget prévoyait un déficit de CHF 1,3 million.

Mme Molinari invite les membres du Conseil municipal à lire le message du Conseil administratif, en page 127 de leur classeur. Puis elle explique que le résultat positif est dû à trois facteurs importants :

- Les revenus de la fiscalité, notamment des personnes morales, sont en forte hausse par rapport au budget 2024, lequel incluait déjà des modifications que la ville de Carouge avait apportées aux estimations fournies par l'administration fiscale cantonale. Au total, l'augmentation des revenus de la fiscalité est de 22,5%. Les revenus prévus au budget 2024 se montent à CHF 103 millions tandis que les revenus au réel 2024 se situent à CHF 126 millions, les revenus supplémentaires se montent à CHF 23,2 millions. De mémoire de magistrat et magistrates, cela s'est très rarement, voire jamais vu.
- Les charges d'exploitation sont maîtrisées et inférieures de CHF 2,6 millions au budget 2024, grâce notamment aux amortissements anticipés que le Conseil municipal vote année après année et qui ont un impact concret sur le fonctionnement de l'année en cours et des suivantes. Ainsi, par rapport au budget 2024, les amortissements diminuent de CHF 3,4 millions au réel 2024. À noter en outre CHF 500'000.- d'économies sur les charges de personnel, par rapport au budget 2024.
- Une partie du patrimoine financier (troisième lot, sur les cinq au total) a été réévaluée, pour un montant net de CHF 5,7 millions.

Mme Molinari mentionne ensuite que le taux de réalisation des investissements dépensés est en augmentation (40% en 2024, contre 30% à 35% précédemment). Les investissements ont atteint CHF 25,4 millions bruts. En tenant compte des subventions de CHF 4,1 millions, les investissements nets se montent à CHF 21,1 millions. Parmi les projets prévus en 2024 et qui ont été décalés, Mme Molinari cite la piscine de la Fontenette et le parking Vibert-Sardaigne.

1.1 Résultat positif

Mme Molinari commente la synthèse des comparaisons entre le budget 2024 et le réel 2024. Les revenus sont supérieurs de CHF 27 millions par rapport au budget 2024, et de CHF 32 millions en comparaison aux comptes 2023, grâce en particulier à la fiscalité des

personnes morales. Les charges se montent à CHF 161,4 millions au réel 2024, y compris les CHF 23 millions d'amortissements complémentaires qui ont pu être intégrés aux comptes 2024 et qui correspondent à la totalité des montants des amortissements complémentaires que le Conseil municipal a votés en juin et en décembre 2024. Cela permettra de diminuer substantiellement les charges de fonctionnement de l'exercice 2025 et des années suivantes. Le résultat aux comptes 2024 est de CHF 2 millions.

Mme Molinari souligne la forte variation à la hausse de la fiscalité par rapport au budget 2024. Elle mentionne en outre la constitution de provisions fiscales. En effet, si la situation est actuellement positive, elle reste difficile à appréhender sur le long terme, au vu de la situation internationale, notamment pour ce qui est des échanges commerciaux. Dès lors, et conformément aux normes MCH2, il convient de constituer des provisions sur les prévisions fiscales communiquées par le Canton. Mme Molinari ajoute qu'il s'agit essentiellement d'estimations, puisque les contribuables ne paient pas tous leurs impôts l'année où ceux-ci leur sont communiqués.

Comme mentionné plus tôt, les charges d'exploitation courantes sont maîtrisées et en baisse de CHF 2,6 millions (soit 1,9%) par rapport au budget 2024. Les amortissements complémentaires augmentent les charges, ponctuellement, de CHF 23 millions. Enfin, la recette nette de réévaluation du patrimoine financier se monte à CHF 5,7 millions, étant précisé qu'il s'agit d'une écriture comptable (soit non monétaire), mais qui a bien sûr un impact sur les comptes.

1.2 Evolution des charges et revenus (2020-2024)

Les charges sont en augmentation, en particulier en raison des amortissements complémentaires que le Conseil municipal a régulièrement votés ces dernières années. Année après année, le résultat est positif – de mémoire, cela fait au moins une quinzaine d'années que les comptes sont positifs, alors que les budgets sont parfois déficitaires car le Conseil administratif n'a pas la volonté de procéder à des limitations budgétaires extrêmes, au risque d'entraver les prestations communales, alors qu'il sait que les estimations du Canton ne sont souvent pas précises. Malgré tout, une certaine prudence est toujours de mise. Pour 2024, les correctifs fiscaux ont été favorables à la Commune et contribuent au résultat fortement positif de la fiscalité des personnes morales.

2.1 Répartition des charges

Les charges de personnel augmentent de CHF 3 millions entre le réel 2023 et le réel 2024, soit 7%. Les charges de transfert (subventions des EVE, frais de perception, etc.) augmentent de 9%. Les frais de perception ont logiquement augmenté puisque les revenus de la fiscalité ont augmenté. Les charges de biens, services et marchandises sont en hausse de CHF 5,1 millions par rapport au budget 2024. À noter CHF 4,4 millions de provisions fiscales, liées à la hausse de la fiscalité des personnes morales. Les amortissements (nature 33) sont en diminution par rapport au budget 2024, grâce aux amortissements complémentaires qui, réalisés sur une année N, produisent des effets sur l'année N+1 et les suivantes. Concernant les autres charges, il convient de relever une économie de CHF 1,2 million relative aux charges financières car la réévaluation du patrimoine financier n'a pas pu porter sur deux objets, qui ne sont pas encore terminés. Mme Molinari ne commentera pas ici les amortissements complémentaires, puisqu'elle en a déjà parlé plus tôt et qu'elle y reviendra encore dans la suite de la présentation.

2.2 Evolution des charges (budget 2024 vs réel 2024)

Au réel 2024, les charges augmentent fortement par rapport au budget, en raison des amortissements complémentaires que le Conseil municipal a votés et qui ont tous pu être

passés, soit environ CHF 23 millions. Les charges de personnel diminuent de CHF 500'000.-. Les amortissements sont en baisse de CHF 3 millions. Les frais de perception, eux, augmentent puisque les revenus de la fiscalité augmentent. À noter un écart de CHF 800'000.- concernant les travaux d'entretien extraordinaire, lié notamment au stade et à la piscine de la Fontenette. Pour ce qui est des variations exceptionnelles, Mme Molinari mentionne la dépréciation sur créances en lien avec les provisions fiscales des personnes morales (CHF 4,4 millions) et un écart négatif de CHF 1,2 million relatif à la réévaluation du patrimoine financier puisque des objets n'ont pas pu être évalués alors que leur réévaluation avait été budgétée.

3.1 Amortissements

Les amortissements sont bien sûr en lien avec les investissements. Ils sont effectués une fois le bien mis en service. Pour la première fois depuis longtemps, les amortissements descendent en dessous de la barre des CHF 10 millions, parce qu'ils sont en quelque sorte devancés par les amortissements complémentaires passés les années précédentes. Au réel 2024, les amortissements se montent à CHF 9,3 millions, soit une baisse de 27% par rapport au budget 2024. La tendance baissière a commencé en 2022, grâce aux amortissements complémentaires. Mme Molinari ajoute que la diminution des amortissements est aussi due à des projets qui doivent être décalés, voire à des chantiers qui ne se terminent pas à la date prévue.

3.2 Amortissements complémentaires

Mme Molinari relève que le Conseil municipal peut constater ici que les amortissements complémentaires ont un impact durable sur le fonctionnement. A titre d'exemple, en 2025, l'impact de tous les amortissements complémentaires des années précédentes sera de CHF 5,2 millions au total, dont CHF 1,6 million liés aux amortissements complémentaires qui ont pu être passés aux comptes 2024. En d'autres termes, l'économie aux comptes 2025 sera de CHF 1,6 million supplémentaires ; au total, l'impact cumulé des quatre dernières années représente CHF 5,2 millions d'économie sur le fonctionnement. Par ailleurs, Mme Molinari souligne que, depuis le début des amortissements anticipés, en 2021 (pour rappel, les amortissements complémentaires ne sont possibles que lorsque les comptes présentent un excédent de revenus qui permet d'activer les délibérations votées par le Conseil municipal), CHF 53,3 millions d'amortissements complémentaires ont pu être passés au total, permettant des économies dans les budgets de fonctionnement suivants.

4. Charges de personnel

Au réel 2024, les dépenses sont inférieures de CHF 500'000.- par rapport au budget 2024. A noter que les charges de personnel représentent 28% des charges globales, soit un pourcentage plus bas que les années précédentes. Cette répartition s'explique par les amortissements complémentaires qui représentent une part importante de la totalité des charges. Hormis en 2023, les charges du personnel représentaient précédemment entre 30% et 35% de la totalité des charges.

Concernant les charges 301 à 309, Mme Molinari mentionne une économie de CHF 700'000.- sur les charges de personnel au sens strict. Elle signale en outre une économie de CHF 700'000.- en relation avec les remboursements d'APG. Puis elle indique que le résultat global des charges de personnel est principalement dû à des processus de recrutement rallongés par manque de candidats en adéquation au profil recherché, mais aussi au fait que les absences ne sont pas toujours remplacées ou pas immédiatement et que des postes fixes sont occupés temporairement par du personnel non permanent.

5.1 Répartition des revenus

Les revenus des personnes physiques augmentent de CHF 6,2 millions entre le réel 2023 et le réel 2024, soit 10%. Par rapport au budget 2024, ils augmentent de CHF 2,1 millions. Les revenus des personnes morales augmentent de CHF 17 millions entre le réel 2023 et le réel 2024, soit 124%. Par rapport au budget 2024, l'augmentation est de CHF 19,7 millions. C'est ici que se trouve l'élément saillants des comptes 2024. Cette tendance se retrouve dans les comptes 2024 du Canton, comme la presse l'a relayé. Mme Molinari rappelle ensuite que la taxe professionnelle communale a été remplacée par un fonds de compensation, géré au niveau cantonal. Il reste malgré tout des résidus de taxe professionnelle collectée par la Commune. Les revenus qui proviennent du fonds de compensation augmentent de CHF 23 millions entre le réel 2023 et le réel 2024. Par rapport au budget 2024, ils augmentent de CHF 1,7 million. Quant à la taxe professionnelle communale, le budget 2024 prévoyait un montant de CHF 1 million à collecter, ce qui a effectivement été le cas au réel 2024. Pour ce qui est du fonds de péréquation, il est en légère diminution par rapport au budget 2024, soit CHF 200'000.-. Enfin, concernant les autres revenus, il faut rappeler les rétrocessions des EVE, avec une augmentation de CHF 2,9 millions entre le réel 2023 et le réel 2024. Mme Molinari note pour terminer que les revenus en 2022 avaient été particulièrement importants. Ils le sont encore plus en 2024.

5.2 Revenus de la fiscalité

La production fiscale est en forte hausse : CHF 23,2 millions supplémentaires par rapport au budget 2024 (CHF 103,2 millions budgétés, contre CHF 126,4 millions au réel 2024, soit 22%).

Mme Molinari aborde les correctifs et rattrapages liés aux années antérieures, qui peuvent être soit négatifs soit positifs, en fonction des estimations de l'administration fiscale cantonale (qui étaient soit trop hautes soit trop basses). Au réel 2024, ils sont positifs, à hauteur de CHF 8 millions. En 2023, ils étaient négatifs (-CHF 4 millions), alors qu'en 2022, ils étaient positifs, à hauteur de CHF 10 millions. Force est de constater que le Canton maîtrise mal ces estimations, tout comme les estimations fiscales de l'année en cours. Des discussions sont en cours sur ces deux sujets.

La valeur du centime est en hausse, à CHF 2,5 millions.

5.3 Evolution des revenus (budget 2024 vs réel 2024)

Toutes les natures de revenus sont en augmentation par rapport au budget. Outre la hausse de la production fiscale, Mme Molinari mentionne une augmentation de CHF 2 millions pour les taxes et émoluments, qui s'explique par les rétrocessions des EVE mais aussi notamment par une augmentation liée à la location des salles ou encore aux collectes de taxes pour le domaine public. L'augmentation de CHF 700'000.- des revenus financiers concerne la réévaluation du patrimoine financiers mais aussi notamment les titres de la BCGe. À noter également une augmentation au niveau des rétrocessions en lien avec RFFA, liée aux crèches. Au total, les revenus augmentent de CHF 27 millions par rapport au budget 2024, soit 20%.

6.1 Investissements ouverts

L'évolution des investissements ouverts s'explique par les projets qui sont votés. Les membres du Conseil municipal trouveront la liste des investissements ouverts en page 203 du classeur. Mme Molinari mentionne deux investissements majeurs : l'école des Pervenches, dont la rénovation notamment énergétique est en cours, et la piscine de la

Fontenette. Les investissements ouverts se montent à CHF 162 millions au patrimoine administratif et à CHF 500'000.- au patrimoine financier, pour 90 délibérations ouvertes au total.

6.2 Investissements

Les 10 projets en cours principaux représentent à eux seuls CHF 16 millions, soit environ 64% du total de CHF 25,4 millions bruts investis durant l'année 2024.

7.1 Intérêts de la dette par habitant

Parler d'investissements, c'est bien sûr parler d'amortissements, mais aussi de dette. La dette par habitant a légèrement augmenté, passant de CHF 4'270.- en 2023 à CHF 4'470.- en 2024. La dette nette par habitant est, elle, négative (-CHF 151), car le patrimoine financier est supérieur à la dette. Depuis trois ans, la dette par habitant est relativement stable. Le niveau d'endettement de la Commune est considéré comme moyen.

7.2 Indicateurs

Le bilan 2024 se monte à CHF 316'200'000.-. Les liquidités ont légèrement augmenté entre 2023 (CHF 2,49 millions) et 2024 (CHF 3,22 millions). Pour rappel, la baisse importante entre 2022 et 2023 s'explique par un remboursement de dette. La fortune augmente de CHF 2,1 millions, ce qui correspond au résultat des comptes 2024. Les amortissements du patrimoine administratif diminuent, grâce aux amortissements complémentaires. Le ratio dette / patrimoine est de 0,56 et le ratio dette / fortune est de 0,55. Ces indicateurs sont considérés comme étant plutôt bons.

Conclusion / Perspectives

Comme mentionné en préambule, les comptes 2024 sont bénéficiaires, alors que le budget 2024 prévoyait un déficit. Ce résultat confirme le choix judicieux du Conseil administratif de présenter un budget déficitaire, ce qui a permis d'éviter des coupes inutiles dans les prestations. Mme Molinari souligne ensuite que les charges sont maîtrisées, y compris grâce à la poursuite du travail sur les économies d'énergies. Les charges de fonctionnement sont même en diminution par rapport au budget. Les recettes fiscales des personnes morales mais aussi des personnes physiques sont fortement supérieures à la cible qui était inscrite au budget. À noter par ailleurs que le taux de réalisation des investissements a augmenté par rapport aux années précédentes. Mme Molinari mentionne ensuite la réserve conjoncturelle. Comme indiqué en commission, un projet de loi est en cours d'étude, afin de laisser la possibilité aux communes de constituer une réserve conjoncturelle. Un vote du Grand Conseil devrait avoir lieu prochainement. Enfin, le centime additionnel a été maintenu à 40 en 2024, soit le même taux que durant l'ensemble de la présente législature.

Mme Molinari termine la présentation en remerciant chaleureusement tous les services qui ont contribué à la préparation des comptes, en particulier le service des finances et de la promotion économique, ainsi que M. Giovanni di Stefano, chef de ce service, et M. Sébastien Prettre.

Le Président remercie Mme Molinari pour sa présentation.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

Si M. Isabella lit correction les diapositives qui ont été présentées, un bénéfice de CHF 20 millions aurait été dégagé si la taxe professionnelle communale était encore perçue par la Commune. Il souhaite que, lors de la commission, cette interprétation soit confirmée ou infirmée, en précisant le processus comptable.

M. Ducellier recommande de donner en commission un explicatif plus précis sur la manière dont les amortissements classiques sont provisionnés dans les budgets.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 198-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE DE CHF 204'000.— TTC (DONT CHF 9'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCUEIL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAISON MONTANROUGE-MUSÉE DE CAROUGE SISE, 2, PLACE DE SARDAIGNE, PARCELLE N° 1078 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération est le résultat des décomptes finaux des délibérations en vue de leur clôture par le service financier. Cette opération est régulièrement effectuée et se conclut dans la presque totalité des cas par un solde positif ou à l'équilibre. Exceptionnellement, et souvent pour des délibérations comprenant un chantier complexe et s'étalant sur plusieurs années, le décompte final des travaux se solde par du négatif. Dans ce cas, le Conseil administratif doit passer par un crédit complémentaire auprès du Conseil municipal. A noter que le décompte final intervient souvent bien après la fin des travaux, car il est attendu que toutes les démarches et éventuelles dépenses directes et indirectes, en lien avec le projet, soient terminées, afin d'être certain d'avoir une vue d'ensemble complète sur le projet achevé et de pouvoir le clore.

Dans la délibération de crédit complémentaire qui est présentée ce soir, le projet est celui de la rénovation et réaménagement de la Maison Montanrouge, soit le bâtiment du musée. Pour rappel, le Conseil municipal a, date du 29 janvier 2019, voté un crédit de construction de CHF 3'374'000.- pour cette rénovation. Pour mémoire également, alors que les travaux avançaient bien, un incendie est survenu le 30 août 2019, en pleine phase d'aménagements intérieurs. Ce sinistre a gravement endommagé l'ouvrage, détruisant entièrement la charpente et la toiture, et occasionnant d'importants dégâts d'eau dans les étages inférieurs suite à l'intervention des pompiers. Cet événement a entraîné l'arrêt du chantier pendant plusieurs mois, afin de permettre aux parties concernées – maître d'ouvrage, mandataires, entreprises et assureurs – d'analyser les responsabilités, d'adapter le projet et de planifier la suite des travaux.

La reprise du chantier a nécessité des travaux de réfection imprévus, notamment la reconstruction complète de la toiture, la réparation des étages inférieurs, ainsi qu'une série de prestations complémentaires liées à l'interruption et à la reprogrammation des travaux par les entreprises. Le montant total de ces interventions s'est élevé à environ CHF 672'000.-. Grâce à une indemnisation des assurances à hauteur de CHF 453'956.-, la charge nette pour la Ville s'élève à CHF 195'000.-, correspondant au dépassement constaté lors du bouclage des comptes au 31 décembre 2024.

Sur cette base, et afin de régulariser la situation comptable et d'assurer la continuité des engagements, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 204'000.- TTC, incluant CHF 9'000.- de prestations internes, destiné à couvrir le solde du dépassement ainsi que certains aménagements spécifiques (mise en conformité énergétique, nouvel accueil, et réaménagement des locaux administratifs) et d'amortir cette dépense selon les mêmes modalités que le crédit initial voté en 2019. Mme Lammar ajoute qu'il s'agit ici d'une mesure de clôture financière et de finalisation qualitative d'un

projet culturel majeur pour Carouge et qui fait rayonner la commune bien au-delà de ses frontières.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 199-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DU BÂTIMENT MODULAIRE DE L'ÉCOLE PROVISOIRE SIS 2 RUE BAYLON, PARCELLE 2010, ET À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 7'106'600.— DONT CHF 249'070.— DE DIVERS FRAIS ET HONORAIRES LIÉS À L'ACQUISITION

Mme Lammar introduit le sujet. Pour rappel, dans le cadre de la politique de rénovation et de mise en conformité énergétique et sécuritaire du parc scolaire de la ville de Carouge, le Conseil municipal a voté en 2022 (délibération n°090-2022) un crédit pour les travaux de rénovation du groupe scolaire des Pervenches. Etant donnée que cette rénovation ne pouvait être effectuée avec une activité scolaire dans les locaux, un bâtiment scolaire provisoire a été loué auprès de l'entreprise ERNE et placé au 2 rue Baylon, sur une parcelle que la Commune a en copropriété avec la CPEG. Par la suite, un crédit d'étude (délibération n°156-2024) a permis d'établir un diagnostic complet de l'état des bâtiments scolaires, dont les résultats ont conduit à une priorisation des rénovations, plaçant en tête l'école Jacques-Dalphin suivie de l'école des Promenades.

Sachant que ces rénovations seront aussi lourdes et qu'il faudra également délocaliser les élèves durant ces chantiers, le pavillon provisoire de la rue Baylon, déjà en place et opérationnel, offrirait une solution idéale d'accueil temporaire. Afin d'optimiser cette ressource et en tenant compte des propositions de l'entreprise ERNE, propriétaire du bâtiment, la ville de Carouge a étudié plusieurs scénarios : une prolongation de la location, un achat en octobre 2025 ou achat en août 2026.

Après analyse financière, l'option d'un achat dès octobre 2025 s'avère la plus avantageuse pour la Commune, tout en offrant des perspectives de valorisation future, puisque, dès lors qu'elle deviendrait propriétaire du bâtiment, elle pourrait le revendre par la suite. Cette délibération s'inscrit dans une démarche cohérente de gestion prévoyante et durable des infrastructures scolaires de la Ville, au service des élèves, du corps enseignant et de l'intérêt général.

M. Prod'hom annonce qu'il se récusé puisque, dans le cadre de son activité professionnelle, il a eu des contacts avec la Commune à propos de ce bâtiment.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. L. Antonioli recommande à la commission de se pencher sur la fin de vie de ces bâtiments provisoires, c'est-à-dire la temporalité à envisager dans l'hypothèse où la

Commune achète ces structures, leur durée de vie et ce qu'il est prévu d'en faire une fois qu'elles seront arrivées en fin de vie. Par ailleurs, il suggère de profiter de la commission pour un point de situation sur les possibilités futures d'acquisition de cette parcelle, qui est une parcelle-clé du PAV et qui appartient actuellement à 25% à la ville de Carouge et à 75% à la CPEG. La délibération mentionne que la Commune compenserait à la CPEG une perte sur des places de parking locatives, mais il serait intéressant de savoir si la Commune peut éventuellement acquérir cette parcelle, par exemple par le biais d'une de ses fondations. En effet, une copropriété avec la CPEG ne semble pas idéale pour le développement futur d'un projet.

M. Ducellier invite la commission à aborder la planification des prochains travaux et la possibilité – pour autant qu'elle ait été étudiée – de louer ces équipements à d'autres entités, lorsqu'ils ne sont pas utilisés par la Commune, ainsi que les conditions de location envisageables. Par ailleurs, une explication sur les frais de notaire budgétés serait utile, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'immobilier.

M. Isabella propose que la commission aborde la question de l'effectif des élèves. Il s'agit d'une part de savoir si ce bâtiment peut être utilisé tel quel pour les autres écoles ou si les élèves sont plus nombreux à Jacques-Dalphin ou aux Promenades qu'aux Pervenches. D'autre part, il convient de s'interroger sur l'évolution planifiée du nombre d'élèves, avec peut-être une augmentation ces prochaines années, par rapport à la capacité d'accueil actuelle du bâtiment.

M. Barbuzzi suggère d'auditionner la société qui gère les pavillons, afin de connaître les coûts d'entretien sur leur durée de vie. La Commune a une expérience en la matière, avec un bâtiment au boulevard des Promenades qui lui pose quelques soucis puisqu'il n'est pas démontable et remontable ailleurs. Il s'agit donc de s'assurer de la durée de vie des pavillons et des coûts d'entretien en fonction de leur âge.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 200-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 644'000.— TTC (DONT CHF 24'733.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PRAILLE ET SES ALENTOURS (MISE EN ŒUVRE DU MEP POUR LES ESPACES PUBLICS DE L'ÉTOILE)

Mme Molinari introduit le sujet. Ce crédit d'étude vise à financer les études pour la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille. Il s'inscrit dans la continuité des mandats d'étude parallèles (MEP) pour la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile, procédure approuvée par le Conseil municipal le 19 octobre 2023 (dans le cadre de la DA 13-2023) et qui s'est déroulée entre janvier et septembre 2024. Pour rappel, le projet lauréat du MEP a été désigné à l'unanimité par le collège d'experts en septembre 2024. Intitulé « Intensité alluviale » et porté par l'équipe pilotée par l'Atelier Roberta, en collaboration avec ESM Ingénierie, Hekladonia, Transitec et les Eclaireurs, le projet propose un concept paysager ambitieux, cohérent et innovant pour l'ensemble du quartier. Il a été présenté dans le cadre de l'exposition de la démarche qui s'est tenue du 12 novembre au 1^{er} décembre 2024.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la réflexion sur le développement urbain du territoire carougeois de manière à permettre à la Commune de réaliser à l'horizon 2028 une première étape d'un espace public majeur pour le quartier de l'Etoile. La mise en œuvre du quartier de l'Etoile s'inscrit en effet dans un contexte de développement progressif, qui évolue par phases successives. Ce rythme de développement appelle un aménagement coordonné des espaces publics, prenant en compte les libérations foncières, les contraintes des chantiers en cours et leur planification, les livraisons des futurs bâtiments, et bien sûr, l'arrivée progressive des nouveaux usagers et usagères et habitants et

habitantes dans le quartier, en veillant à ce qu'ils subissent le moins de nuisances possibles au cours des travaux.

Dans cette dynamique, le projet de tunnel sous l'avenue de la Paille faisant l'objet d'une concession approuvée par le Conseil municipal le 22 juin 2023 (dans le cadre des DA 117-2023 et DA 118-2023) joue un rôle stratégique. Ce tunnel, destiné à desservir le quartier de la l'Etoile et à constituer son accès motorisé, a été déposé en autorisation de construire et devrait selon toute vraisemblance être autorisé à l'automne 2025. Il permet de mener à bien le réaménagement de surface de l'avenue de la Paille déjà prévu dans l'image directrice (circulation réservée aux transports publics, mobilité douce et véhicules d'urgences). Une réalisation concomitante du tunnel et des aménagements de surface permet une rationalisation des travaux et une livraison des espaces publics de manière coordonnée avec l'arrivée des premiers habitants de l'îlot A (situé en face du secteur Pictet actuellement en construction, avec également la Drize qui sortira de terre cette année).

La démarche du MEP, soutenue par le Canton et intégrant tous les acteurs du secteur, a déjà permis, grâce au travail mené par le groupement lauréat, de poser les grands principes pour le réaménagement de l'avenue de la Praille dans son ensemble. Il s'agit aujourd'hui de préciser et affiner les études en vue de déposer une demande d'autorisation de construire définitive (DD), de lancer les appels d'offres à entreprise et de présenter un crédit de réalisation – a priori début 2026 – dans le respect des délais de réalisation des projets connexes.

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit de CHF 644'000.- TTC (dont CHF 24'733.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'étude de la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille et ses alentours. Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à ce projet qui permet d'avancer de manière cohérente dans le développement d'un espace public de qualité, innovant et adapté aux besoins des futures habitantes et habitants et usagères et usagers.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. J.-M. Antonioli invite aussi bien le Conseil administratif que les commissaires à faire preuve d'une infinie rigueur. Il faudra porter une attention toute particulière au suivi des dépenses et des plannings ainsi qu'aux retours au Conseil municipal, qui devront être précis et réguliers. En effet, le PAV est le projet le plus important jamais engagé par la ville de Carouge, et cela sur un laps de temps de plusieurs décennies. Au vu des enjeux, la Commune ne pourra pas se permettre d'approximations.

M. Ducellier recommande d'abord que le MEP soit présenté en introduction de la commission, sachant que tous les commissaires n'ont pas assisté à la présentation publique. Une vision plus globale que ce premier tronçon les aidera à se projeter. Ensuite, il souhaite un point de situation sur les discussions qui ont eu lieu avec les porteurs de projets privés, notamment les îlots A, B, E et F, à propos de la répartition des coûts de ces aménagements. Enfin, au regard du coût du MEP, une analyse sur les éventuelles indemnités qui pourraient être retranchées des honoraires des mandataires qui ont gagné le concours serait utile.

M. Baertschi rappelle que le lauréat du concours a présenté un projet ambitieux, avec des plantations d'arbres en zone alluviale. Il est important de pouvoir évaluer comment un tel projet pourra être mis en œuvre dans le temps et, surtout, quelle sera la répartition des coûts. La délibération mentionne trois types de mandats essentiels (un mandat

d'architecte-paysagiste, un mandat d'ingénieur civil et un sous-traitant pour la mobilité, l'éclairage, etc.), mais il est difficile de comprendre en l'état comment la mise en œuvre du projet s'inscrit dans la durée.

M. Etienne s'est rendu à la présentation publique du MEP. Il était intéressant de voir les différentes planches qui étaient exposées. M. Etienne note que le lauréat a été choisi à l'unanimité du jury. Il souhaite connaître le regard de l'administration communale, en particulier des services qui seront chargés d'entretenir la voirie et les plantations, sur le projet lauréat. Il ne donnera pas ici son propre sentiment, notamment sur les plantations, mais il souhaite connaître ce regard et savoir si quelques recommandations internes ont été données.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 201-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 248'000.— DESTINÉ AU REMPLACEMENT DU CORDON LUMINEUX INSTALLÉ SUR LES FAÇADES DES BÂTIMENTS DU VIEUX-CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil administratif soumet à l'approbation du Conseil municipal la présente délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 248'000.- destiné au remplacement du cordon lumineux installé sur les façades des bâtiments du Vieux-Carouge, un élément emblématique du patrimoine visuel et festif de la ville, mais désormais dans un état de vétusté important.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche répondant à plusieurs enjeux :

- Patrimonial et historique : Le cordon lumineux, progressivement installé au fil des décennies, est un marqueur festif apprécié par les habitants et habitantes et les commerçants et commerçantes, comme en témoigne la pétition PE 015-2023 « Maintenons le cordon lumineux pour les fêtes ».
- Technique et esthétique : L'état de vétusté avancé du cordon actuel nécessite son remplacement. Des essais ont été réalisés pour garantir une intégration harmonieuse du nouvel éclairage dans le périmètre historique du Vieux-Carouge, tout en valorisant la modénature des édifices.
- Écologique et économique : Les études techniques ont permis d'identifier des solutions réduisant significativement la consommation énergétique grâce à un éclairage moins énergivore et une gestion optimisée via des boîtiers temporisés. Ces mesures conjointes devraient engendrer une économie d'énergie estimée à 35%.

Enfin, afin d'assurer la pérennité de cette nouvelle installation, les coûts annuels de maintenance, évalués à CHF 40'000.-, seront intégrés au budget de fonctionnement communal dès 2028. En conclusion, Mme Molinari relève que cette proposition répond à la volonté du Conseil municipal de préserver le caractère unique du paysage lumineux carougeois tout en répondant aux impératifs modernes d'efficacité énergétique et de durabilité.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Lauret relève d'abord que, les années précédentes, les Carougeoises et Carougeois avaient l'habitude de voir le cordon s'illuminer pendant les fêtes, ce qui était agréable. Il mentionne ensuite que Mme Molinari a répondu à ses interrogations, qui concernaient la baisse d'intensité et un éventuel réglage pour que le cordon lumineux soit éteint durant une partie de la nuit, ce qui est appréciable. Par ailleurs, la mise au goût du jour de ce cordon lumineux permettra d'améliorer sensiblement les espaces publics, notamment

pour les personnes qui se déplacent la nuit. Enfin, il met en valeur le patrimoine de Carouge.

M. Riem souhaite que le projet prenne en compte les possibilités qu'offre la modernité actuelle. Depuis 1968, la télévision RTS est en couleur. Il serait judicieux d'adapter le cordon lumineux, avec des couleurs telles que le violet, le rose ou le jaune et qui s'allumeraient pour des événements particuliers, à l'instar du jet d'eau.

Mme Châtelain souhaite des informations sur le caractère évolutif, la durabilité et l'entretien du nouveau cordon lumineux.

Mme Molinari précise en préambule qu'elle n'est pas au fait de tous les détails techniques, mais qu'elle tâchera de répondre aux questions dans la mesure de ses connaissances. Le service des espaces verts et matériel a entrepris de nombreuses recherches, en particulier pour trouver un cordon lumineux qui puisse fonctionner – en tout cas pendant un certain nombre d'années – en extérieur. Les cordons qui existent actuellement sur le marché ne sont pas vraiment destinés à être utilisés en extérieur, ce qui explique du reste la détérioration de l'ancien cordon, qui, à certains endroits, est devenu jaunâtre en raison des rayons du soleil et, sur d'autres segments, était éteint. Le choix s'est porté sur un modèle qui est mieux à même de répondre aux conditions spécifiques de l'extérieur. Mme Molinari rappelle que le cordon correspond à une quinzaine de kilomètres de lumières posées sur les bâtiments du Vieux-Carouge. Concernant la durée, l'amortissement se fera sur dix ans, comme le prévoient les normes MCH2. L'on peut espérer cependant que le cordon fonctionne au-delà de dix ans. Il faut savoir que la Commune n'attendra pas qu'il ne fonctionne plus pour le remplacer, mais a prévu une rotation, en remplaçant environ un kilomètre de cordon à la fois, de sorte que les parties les plus exposées notamment à des vents forts ou à des intempéries violentes puissent être davantage remplacées que d'autres parties qui seraient moins exposées. Quant aux couleurs, l'option qui a été retenue n'intègre pas un cordon coloré, notamment en raison d'une certaine fragilité des systèmes. En effet, cette option ne semble pas pouvoir être mise en œuvre pour de telles quantités de LED et sur d'aussi grandes longueurs. Dès lors, Mme Molinari craint qu'il soit impossible de prévoir de « l'événementiel » comme au jet d'eau. Elle ajoute que d'autres symboles sont ajoutés pour l'hiver et marquent de belle manière les différents secteurs de Carouge.

M. Isabella souhaite savoir, d'une part, de quelle manière a été entretenu le cordon actuel. Celui-ci a-t-il été entretenu ou la Commune l'a-t-elle simplement laissé se dégrader ? D'autre part, il demande si le remplacement sera de 1 pour 1, pour ce qui est de la longueur du cordon et des bâtiments.

Mme Molinari souligne, comme mentionné en commission des Pétitions, que le cordon actuel a été soigneusement entretenu. Des tronçons étaient régulièrement remplacés. Malheureusement, à un moment donné, il n'était plus possible de l'exposer car des pans entiers ne s'allumaient plus et que les couleurs différaient d'un segment à un autre. Néanmoins, à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif avait choisi de le remettre en service, en précisant qu'il n'était pas sûr que le cordon fonctionnerait à nouveau – et, en effet, des tronçons ne fonctionnaient plus, d'autres avaient des couleurs qui tendaient au jaune clair, et, à certains endroits, le cordon lui-même avait pris une autre teinte. Outre le fait que l'exercice de rafistolage continu arrivait à son terme, l'adaptation du cordon n'était pas envisageable parce que sa consommation énergétique était extrêmement importante. Il s'agit en effet d'une des sources les plus énergivores de la Commune, comme l'a montré une analyse qui avait été réalisée dans le cadre des mesures d'économies énergétiques en 2022 et 2023. Mme Molinari répète que le nouveau cordon sera entretenu de manière régulière, comme le cordon actuel, mais avec un

système de rotation prévoyant des remplacements spécifiques, kilomètre par kilomètre. Quant à la longueur du nouveau cordon, elle sera la même qu'actuellement, sauf erreur.

M. Voignier signale que les rubans que l'on accroche à sa veste pour des événements spécifiques sont de toutes les couleurs – orange, rouge, bleu, vert, etc. Personne ici ne se sentira lésé. Ces couleurs ont un sens particulier. M. Voignier invite la ville de Carouge à être, pour une fois, innovante et à allumer le cordon coloré à certaines occasions. Il mentionne les journées contre différents cancers, mais aussi la journée mondiale de lutte contre le sida ou encore la journée des femmes. Certains événements sont extrêmement importants et touchent chacun et chacune. M. Voignier ajoute que les cordons en LED, qu'ils soient blancs ou colorés, ont la même durée de vie. Il ne pense pas que l'achat serait beaucoup plus compliqué. Il invite le Conseil administratif à se pencher sur cette question et à proposer une option afin de marquer certains événements.

M. Baertschi explique qu'historiquement, le cordon soulignait les lignes architecturales du rez-de-chaussée des bâtiments, afin de valoriser le patrimoine. Il ajoute qu'à Carouge, dès qu'un projet est développé dans une rue ou un secteur, l'on entend que la Commune n'en a que pour cette rue ou ce secteur. C'est une réaction habituelle. Par ailleurs, des zones du périmètre du Vieux-Carouge, qui étaient entièrement obscures, pourront bénéficier d'un peu de lumière, grâce à ce cordon. Enfin, M. Baertschi suppose que la discussion sur les illuminations sera reprise ultérieurement, sachant que, depuis que Carouge a établi un plan Lumière, elle est une commune-pilote en la matière.

M. Étienne insiste sur la sobriété. M. Baertschi a rappelé l'historique du cordon. Il faut veiller à ne pas trop encombrer l'espace public : plus l'on ajoute d'éléments, moins on y comprend et moins on y est attentif. Le cordon lumineux étant allumé durant les fêtes, M. Étienne n'irait pas jusqu'à dire qu'il vient en contradiction des multiples décorations de Noël qui sont installées. Toutefois, plus il y a de couleurs, plus l'on perd cette sobriété et ce calme qui sont nécessaires.

M. Ducellier précise que le bandeau de couleurs ne serait utilisé que lors d'événements exceptionnels, comme la fête nationale. Il n'y aurait pas un patchwork de couleurs tous les soirs. D'après M. Ducellier, un cordon avec des LED colorés ne coûterait pas plus cher que le cordon qu'il est proposé d'acquérir, et permettrait une modularité et une flexibilité à utiliser néanmoins avec parcimonie. M. Ducellier suppose que tous les membres du Conseil municipal ne s'accorderont pas le sujet. Le groupe PLR pourrait proposer un amendement et le Conseil municipal se prononcerait.

M. Calame s'est abstenu lors de la prise en considération. Au vu de la tournure que prend la discussion, avec cette hypothèse d'amendement coloré, il s'opposera non seulement à l'amendement mais probablement à la délibération elle-même, parce qu'il imagine difficilement que des couches supplémentaires de décorations soient encore ajoutées. Il souligne que, pour les fêtes, le plan Lumière est intéressant et met en valeur Carouge. Lorsque le cordon lumineux a été installé, il n'y avait pas d'autres éclairages. Dans une ville, il est important de garder des zones, certes sécurisées, mais un peu moins lumineuses que d'autres. M. Calame était mitigé face au maintien du cordon, mais si celui-ci devient le support à des variations de couleurs, la Commune entrerait dans des éléments de l'ordre du dessin animé, ce qu'il regretterait. Il s'agit d'une surenchère décorative, alors que Carouge et ses bâtiments sont déjà suffisamment intéressants par eux-mêmes.

Mme Molinari relève que le présent débat se conclura par un vote sur le siège. Une discussion en commission aurait peut-être été souhaitable, au vu des différentes interventions. Elle rappelle que le Conseil municipal a exprimé le souhait de remplacer le cordon actuel qui, comme l'ont évoqué M. Étienne et M. Calame, marque la beauté des

bâtiments, avec une lumière continue, relativement discrète et sobre. L'option d'un cordon coloré n'ayant pas été étudiée, Mme Molinari ne sait pas si elle est techniquement réalisable. Elle mentionne ensuite que le service de la communication et de la culture développe de nombreuses interventions artistiques qui visent à créer, dans Carouge, des ambiances particulières et reconnues comme uniques. Si le cordon lumineux servait à marquer des événements particuliers, le message selon lequel il consiste à souligner l'architecture risquerait de devenir confus. Par ailleurs, si un vote devait se dessiner sur une version colorée du cordon, Mme Molinari serait obligée d'émettre une réserve parce qu'elle ne sait pas si cette option est réalisable et qu'elle n'en connaît pas les coûts éventuels.

M. Leitner signale que cette option est techniquement réalisable. Il est en effet possible d'avoir des LED blancs et des LED des trois couleurs de base, ce qui permet ensuite d'adapter les couleurs pour avoir des ambiances particulières ou marquer un événement (blanc clair, blanc tamisé, blanc partiellement jaune, etc.). En revanche, l'alimentation est légèrement plus chère – M. Leitner ne saurait dire quel serait le pourcentage, puisque celui-ci dépend de différents paramètres. Il ajoute que les LED blancs et les LED des trois couleurs de base ont la même espérance de vie. Cette option permet à la Commune de se donner les moyens à l'avenir d'avoir de la couleur, si les mœurs devaient évoluer, dans cinq ou dix ans par exemple. En revanche, si elle achète un cordon avec uniquement des LED blancs, elle ne pourra pas revenir en arrière.

À entendre les différentes opinions et les réserves émises par Mme Molinari, M. Kupferschmid propose un renvoi en commission, afin que la discussion puisse se dérouler de manière posée.

Après s'être assuré auprès du secrétaire général qu'il peut faire voter cette proposition, le Président soumet au vote le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 21 oui, 0 non et 7 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier demande que soit étudiée la possibilité d'installer un cordon lumineux avec des couleurs, qui seraient allumées de manière ponctuelle pour des événements bien précis.

M. Prod'hom relève que Mme la Conseillère administrative a rappelé qu'un plan Lumière avait été établi. Il serait utile de recueillir l'avis du mandataire qui a conçu ce plan, lequel est particulièrement intéressant.

M. Calame souhaite un historique des couches successives de lumières qui ont été installées sur le domaine public à Carouge, en situant l'apparition de ce cordon lumineux et celle des éclairages festifs qui sont mis en place depuis quelques années dans les parcs et les rues de Carouge.

M. Kupferschmid recommande à la commission d'examiner le surplus de pollution lumineuse qui serait créé par le cordon et en particulier la façon de disposer ce cordon pour limiter cette pollution.

12. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 202-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA NON-RESTITUTION DE CHF 197'347.— DE LA PART DU THÉÂTRE DE CAROUGE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE LOI POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA

CRÉATION ARTISTIQUE (LPCCA) QUI ENGENDRE UNE MODIFICATION DE LA CONVENTION 2024-2027

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération a pour objet de ne pas exiger du théâtre de Carouge la restitution de CHF 197'347.- suite à la résiliation anticipée de la convention entre la ville de Carouge et la Fondation du théâtre de Carouge qui aurait dû couvrir la période 2024–2027. Pour rappel, depuis de nombreuses années, une convention lie la ville de Carouge et le théâtre de Carouge. Cette convention fixe notamment le montant de la subvention allouée au théâtre et prévoit qu'en fin de convention, le théâtre doit restituer à la ville de Carouge le non-dépensé. Si la subvention dépend chaque année du vote du budget communal, il n'en demeure pas moins qu'avec une convention de quatre ans, le théâtre peut s'organiser sur toute la durée de la convention pour gérer ces subventions. C'est ce que le théâtre de Carouge fait depuis longtemps, en dépensant peut-être une année moins sachant que ses charges seront éventuellement plus importantes l'année suivante, pour arriver en fin de convention avec un montant global à l'équilibre.

Or, le 1^{er} janvier 2024, est entrée en vigueur la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), qui redéfinit les modalités de soutien aux institutions culturelles genevoises. Avec cette nouvelle loi, le Canton reprend une place dans le financement des institutions, en particulier du théâtre de Carouge, dont il deviendra le principal bailleur de fonds dès 2025, en reversant directement sa subvention au théâtre. Pour rappel, avec l'ancienne loi sur la répartition des tâches, la subvention cantonale du théâtre de Carouge était payée par le Canton dans un fonds de régulation qui était versé à la ville de Carouge, laquelle devait transmettre la subvention au théâtre. C'est ainsi que chaque année, le Conseil municipal voyait une ligne de la subvention cantonale qui transitait (entrait et sortait) dans les comptes et budgets de la Ville de Carouge.

Avec la nouvelle loi, il n'y a plus besoin de passer par la ville de Carouge et le Canton peut donc verser à nouveau directement sa subvention au théâtre. Cela implique qu'une nouvelle convention a dû être négociée entre la ville de Carouge, le théâtre de Carouge et le Canton, qui est rentré à nouveau dans la danse. Cette convention tripartite est valable pour les années 2025 à 2028. A noter que le montant de subvention de la ville de Carouge au théâtre demeure identique.

Ce changement structurel a dès lors impliqué la clôture anticipée de la convention bipartite entre la ville de Carouge et le théâtre. Cette résiliation n'était pas prévue initialement. Et comme expliqué précédemment, le théâtre dispose actuellement d'un montant non dépensé, en l'occurrence CHF 197'347.-, qu'il prévoyait de dépenser dans la durée initiale de la convention 2024-2027. Cela ne signifie pas que la Commune lui ferait un cadeau, mais que, dans le cadre de la convention et de la subvention de CHF 1,2 million que la ville de Carouge verse chaque année au théâtre, l'éventuel non-dépensé devait être rendu à la Ville à l'échéance de la convention. En l'occurrence, ce terme a été avancé, sans que cette situation ne soit imputable au théâtre de Carouge puisqu'elle résulte d'un changement législatif.

Il convient en outre de relever une augmentation ponctuelle et contextuelle des charges de fonctionnement du théâtre notamment liée à la transition de direction entre Jean Liermier et Jean Bellorini. En effet, Jean Liermier quittera la direction du théâtre de Carouge en 2026. Jean Bellorini, qui a été désigné par le Conseil de fondation en tant que nouveau directeur, ne pourra reprendre entièrement la direction du théâtre de Carouge qu'à partir de la fin de l'année 2026. Dès lors, une saison sera organisée à la fois par Jean Liermier et Jean Bellorini, ce qui accroîtra certainement les charges de fonctionnement du théâtre. La somme de non-dépensé pourrait utilement être réaffectée pour soutenir cette période-charnière de l'institution.

Dès lors, il est proposé de ne pas exiger la restitution de cette somme. Puisque financièrement, juridiquement et comptablement le Conseil administratif ne peut pas simplement « ne pas exiger cette restitution », il est proposé formellement l'ouverture d'un crédit équivalent à cette somme, en tant que subvention complémentaire 2025, et

conditionner son versement à la signature préalable d'une lettre de restitution ou de contre-prestations liant la ville et le théâtre pour la durée de la nouvelle convention.

Cette mesure permettra d'accompagner sereinement la transformation du modèle de gouvernance et de financement du théâtre de Carouge, tout en assurant la continuité et la qualité de son action culturelle au service de la population carougeoise, sachant que le théâtre n'est pas responsable de la résiliation anticipée de la convention et, encore une fois, que cela ne coûte pas plus cher à la ville de Carouge puisque la subvention reste de CHF 1,2 million, comme en 2023 et 2024, comme elle était prévue en 2025, et comme elle l'est en 2026, 2027 et 2028 dans le cadre de la convention tripartite.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier propose le renvoi en commission Culture, même si on lui répliquera que cela ne vaut pas la peine, pour CHF 200'000.-. Cependant, il note qu'un tuilage aura lieu entre deux directeurs. Il serait intéressant de savoir ce à quoi servira ce montant, sans aucune velléité de remettre en cause le théâtre. Ce serait aussi l'occasion de présenter le théâtre et la nouvelle convention, sachant que la commission ne se réunira pas avant la prochaine législature. Cela permettra au futur Conseil municipal de voter un objet qu'il pourra porter ensuite de façon sereine.

Mme Lammar souligne que la convention tripartite entre le Canton, la ville de Carouge et le théâtre est déjà en force. C'est volontiers qu'une présentation sera faite en commission, sachant que le théâtre de Carouge est toujours enclin à venir présenter ses projets. Mme Lammar attire néanmoins l'attention du Conseil municipal sur le fait que le théâtre de Carouge doit savoir sur quel pied danser, au niveau budgétaire. Jusqu'à la fin de la législature, l'agenda des commissions est extrêmement chargé. Il n'est pas certain que la commission Culture se réunira dès le début de la prochaine législature. Il faut aussi prendre en compte les vacances d'été. En outre, la délibération ne peut entrer en force qu'à l'échéance du délai référendaire. Cela signifie que le théâtre de Carouge ne connaîtra le dénouement que dans plusieurs mois, alors qu'il doit essayer de gérer son budget.

M. Calame comprend l'intérêt à connaître dans quel contexte évoluent les théâtres subventionnés à Carouge. Cependant, le théâtre de Carouge a besoin d'une certaine visibilité, à relativement court terme. M. Calame suggérerait que, comme dans d'autres cas qui se sont présentés précédemment, le Conseil administratif s'engage à convoquer une commission ultérieure d'information sur les subventions des théâtres, et que le Conseil municipal accepte de voter sur le siège la délibération.

M. Voignier a peut-être mal compris la réponse de Mme la Maire, mais il a cru entendre que, si le Conseil municipal ne vote pas ces CHF 200'000.-, il met en péril le théâtre de Carouge.

Mme Lammar n'a pas dit que le théâtre serait mis en péril mais qu'il a besoin de pouvoir avoir une certaine vision et, par conséquent, de savoir s'il doit restituer ou non ces CHF 200'000.- cette année.

M. Leitner ignore le montant du budget du théâtre de Carouge mais il doute que la restitution de CHF 200'000.- le mettrait en péril. S'il a bien compris, il s'agit uniquement d'une affaire de comptes, puisque le montant des subventions reste le même. Il ne voit pas l'urgence à voter aujourd'hui la délibération. Il est favorable à mener d'abord toutes les réflexions nécessaires, dans un cadre plus large.

M. Ducellier signale que, pour le groupe PLR, les explications ne sont pas particulièrement claires quant à la restitution ou non de ce montant, l'utilité ou non de cette somme et les planifications. Pouvoir en discuter en commission semble être une demande légitime. Mais si le Conseil municipal veut lâcher CHF 200'000.- sans poser de questions...

Mme Lammar s'inscrit en faux contre ces propos. Elle a expliqué en préambule qu'une convention liait la ville de Carouge et le théâtre de Carouge sur quatre ans. Le théâtre savait qu'il allait recevoir CHF 1,2 million par année pendant quatre ans, sous réserve du vote du budget par le Conseil municipal. Il organisait son budget en fonction de ces quatre années, prévoyant peut-être de dépenser un peu plus une année et un peu moins une autre année. Le théâtre aura des charges plus importantes en 2026, puisqu'une saison sera organisée à la fois par Jean Liermier et Jean Bellorini. Or, cette convention bilatérale a été résiliée de manière anticipée, sans aucune faute de la part du théâtre de Carouge, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi et pour être remplacée par une convention tripartite entre le Canton, le théâtre de Carouge et la ville de Carouge. Si la convention bilatérale avait continué jusqu'à son terme, le Conseil municipal ne serait pas en train de discuter de ce sujet. En effet, c'est au jour de la résiliation anticipée que les comptes se soldaient par un non-dépensé de CHF 197'000.-, ce qui n'aurait probablement pas été le cas au terme prévu de la convention. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de ne pas exiger la restitution du non-dépensé parce que, sur la durée prévue de la convention, le théâtre n'aurait pas eu de non-dépensé. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un cadeau que ferait la ville de Carouge au théâtre, ni de « lâcher CHF 200'000.- ». Il s'agit de considérer que la subvention prévue de CHF 1,2 million reste de CHF 1,2 million comme si la convention bipartite n'avait pas été résiliée. Et, s'il s'avère que le théâtre de Carouge a un montant non dépensé au terme de la convention tripartite (fin 2028), il devra le restituer à la ville de Carouge.

Le Président clôt le débat et soumet au vote le renvoi en commission Culture.

Le renvoi en commission Culture est refusé par 15 non, 14 oui et 0 abstention.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

M. Voignier souhaite que des explications soient fournies sur les CHF 200'000.- de tuilage entre les deux directeurs. Il ne remet pas en cause la non-restitution de ce montant, mais il semble légitime de savoir comment ce montant, qui n'est pas négligeable, sera utilisé. Par ailleurs, M. Voignier maintient sa demande qu'une présentation soit faite en début de la prochaine législature.

Mme Lammar précise que les CHF 197'000.- ne serviront pas intégralement à ce tuilage. Elle a expliqué plus tôt que, dans le cadre de la convention, le théâtre avait imaginé pouvoir budgétiser la subvention sur l'entier de la durée de la convention. Il se trouve que les charges seront plus importantes en 2026, en raison du tuilage. Les membres du Conseil municipal auront pu lire dans la presse que Jean Liermier souhaitait remettre la direction du théâtre à l'été 2026 et qu'en principe le futur directeur aurait dû prendre ses fonctions ce même été. Or, Jean Bellorini, qui a été désigné par le Conseil de fondation en tant que nouveau directeur du théâtre, ne pourra pas être physiquement présent dès l'été 2026 puisqu'il reste engagé au théâtre de Villeurbanne jusqu'à la fin de l'année 2026, de mémoire. Dès lors, Jean Liermier a accepté de continuer sa direction jusqu'à la fin de l'année 2026. Afin que la transition soit la meilleure possible, il a été proposé que la saison 2026-2027 soit organisée par Jean Liermier et Jean Bellorini, ce qui pourrait engendrer quelques charges supplémentaires. Mais, de manière générale, Mme Lammar souligne à nouveau que le budget du théâtre avait été élaboré dans l'optique de dépenser l'entier de la subvention sur l'entier de la durée de la convention.

M. Voignier relève cependant que la délibération mentionne « lié au tuilage nécessaire entre les deux directions », ce qui laisse entendre que les CHF 197'000.- sont uniquement liés à ce tuilage. Il aurait voulu des précisions sur les montants (s'agit-il de leurs salaires ou d'autre chose ?), plutôt que de simplement entendre que, pendant une saison, les deux directeurs seront présents. Il apprécie aller au théâtre de Carouge et continuera d'y aller, mais il pense qu'il est légitime de demander ces éléments. Il constate que Mme la Maire ne veut pas les donner, libre à elle.

Mme Lammar ne peut pas accepter de tels propos. Il ne s'agit pas de refuser de donner des éléments. La délibération mentionne que l'augmentation « pourrait être couverte par le non-dépensé susmentionné ». Elle insiste sur le mot « pourrait » : aujourd'hui, cela n'est pas encore défini précisément. Elle a expliqué, et le réexplique volontiers, que la convention prévoyait, sur sa durée, un montant de subvention annuelle. Le théâtre a élaboré son budget en fonction de cette convention. Dès lors que celle-ci est résiliée – parce qu'une convention tripartite la remplace –, le théâtre devrait restituer le non-dépensé au jour de la résiliation. Ce non-dépensé se monte à CHF 197'000.-. La ville de Carouge n'est pas en train de financer le salaire de Jean Bellorini ou celui de Jean Liermier à raison de CHF 200'000.-. Simplement, le théâtre a informé le Conseil administratif qu'il aura des charges supplémentaires (que Mme Lammar ne connaît pas exactement) les années suivantes en raison notamment de ce tuilage, raison pour laquelle il souhaite fortement que le Conseil municipal n'exige pas la restitution de ce non-dépensé

Mme Châtelain a cru comprendre que la convention entre le théâtre de Carouge et la Commune a été remplacée par la convention tripartite. Elle demande si celle-ci ne prend pas en considération les charges supplémentaires et si c'est à la Commune de les prendre en charge.

Mme Lammar répond par la négative. La nouvelle convention fixe le même montant de subvention que l'ancienne convention. Il s'agit du même montant que celui qui figure au budget et que le Conseil municipal vote chaque année. La nouvelle convention, tripartite, prévoit que le Canton verse directement au théâtre sa subvention, qui transitait auparavant par les comptes de la ville de Carouge, mais elle ne change rien au montant de la subvention que la ville de Carouge verse au théâtre.

M. Ducellier souhaite entendre la position formelle du Conseil administratif. À ce jour, une augmentation de budget de CHF 200'000.- est-elle prévue pour les années à venir ? Si le Conseil administratif a déjà des éléments à ce sujet, qu'il le dise.

Mme Lammar indique que le théâtre aura des charges supplémentaires dans les années à venir mais il continuera de recevoir les CHF 1,2 million annuels, comme c'était le cas l'année dernière, comme cela devrait être le cas cette année et comme ce sera le cas l'année prochaine, pour autant que le Conseil municipal vote le budget 2026. C'est au théâtre de s'adapter. Mais s'il doit restituer ces CHF 200'000.- en raison de la résiliation anticipée de la convention bilatérale, il percevra en 2025 moins que les CHF 1,2 million auxquels il peut prétendre.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 17 oui, 0 non 10 abstentions.

13. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 203-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE

M. Fraomene introduit le sujet. La municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance a mis en lumière la nécessité d'effectuer des ajustements au statut du personnel de la ville de Carouge afin de prendre en compte des particularités de ce domaine professionnel. L'occasion a alors été saisie d'opérer une mise à jour du statut pour tenir compte de différentes évolutions législatives ou sociétales, intervenues depuis sa dernière révision mais sans changement de fond. Ces ajustements portent en particulier sur :

- L'écriture épiciène ;
- Les dispositions liées à la prévention de la discrimination ainsi qu'à l'égalité et à la diversité, notamment sous l'angle des responsabilités familiales ;
- Les évolutions légales et des précisions de rédaction pour une meilleure compréhension ;
- Les évolutions fonctionnelles au sein de l'administration.

Cette proposition de mise à jour du statut a été effectuée en pleine collaboration avec la commission du personnel de la ville de Carouge. Sur le 69,6% des membres du personnel qui ont voté, 86,12% se sont prononcés en faveur des modifications proposées. Comme le statut est soumis à l'approbation du Conseil municipal, cette mise à jour du statut lui est soumise pour approbation.

M. J.- M. Antonioli annonce qu'il se récusé.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau avait envisagé le renvoi en commission Règlements et administration pour le 20 mai, mais la commission s'est réunie le 10 avril déjà et a voté un préavis favorable à la délibération et estimé qu'une nouvelle séance ne serait pas nécessaire au vu des informations qui avaient été données et des réponses aux questions posées.

Dès lors, le Président propose la discussion immédiate.

M. Isabella soutient la proposition de discussion immédiate. Le sujet a été traité en commission des Affaires sociales, puisque le changement du statut est principalement lié à la municipalisation de la petite enfance. De mémoire, les deux séances de commission des Règlements étaient prévues doubles mais se sont terminées simples parce que toutes les informations reçues étaient parfaitement claires.

En l'absence d'autre proposition, le Président ouvre donc la discussion.

M. Von Burg indique en préambule que le groupe socialiste votera cette délibération. S'il prend la parole, c'est pour souligner la qualité du travail effectué en commission, notamment l'apport de l'administration qui a pu expliquer aux commissaires la manière dont le personnel est géré en ville de Carouge. Il doit dire que cette présentation était impressionnante. Il regretterait presque que d'autres n'aient pas été présents à cette séance extrêmement instructive. Il remercie l'administration de son travail et de son information.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 21 oui, 0 non et 5 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14. MOTION MO 049-2024 R : « POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024 et renvoyé en commission Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 13 mars 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Lauret s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Lauret répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 15 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet, en vue d'un renvoi au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du parti socialiste, M. Etienne remercie les commissaires aux affaires sociales pour le travail accompli, ainsi que le Conseil municipal pour le bon accueil qu'il a réservé à cette motion et le renvoi en commission. Il adresse également ses remerciements au conseiller administratif en charge des affaires sociales et à l'administration pour leur travail. La présentation et les chiffres qui ont été fournis ont permis aux commissaires d'obtenir toutes les informations pour pouvoir préavisé favorablement à l'unanimité la motion. M. Etienne ajoute que, comme indiqué dans la présentation, un certain nombre de mesures seront prévues au budget 2026. Pour rappel, la motion avait été déposée à la suite du message d'une maman sur *T'es de Carouge si*. Cette maman s'inquiétait pour sa fille, qui avait été reçue à l'école de la petite enfance mais ne trouvait pas d'employeur pour effectuer ses 800 heures obligatoires. M. Etienne salue les cinq postes de pré-stage qui seront prévus prochainement au budget. Il remercie encore une fois le Conseil municipal et espère que la motion sera acceptée.

Mme Châtelain abonde dans le sens de M. Etienne. Elle remercie à son tour l'administration pour la présentation et pour le travail considérable qui a été réalisé, mais aussi pour avoir présenté les désirs de cette motion en détail. Le groupe Le Centre-Vert/libéraux est bien sûr favorable à cette politique ambitieuse et soutiendra la motion.

Mme Bertholon annonce que les Verts soutiennent la motion, qui vise à promouvoir la formation dans les structures d'accueil de la petite enfance et en particulier la formation en cours d'emploi. La politique présentée en commission a pour objectifs, d'une part, d'améliorer la qualité de l'accueil dans les institutions de la petite enfance et, d'autre part, de contribuer à la réduction de la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur. Les Verts ne peuvent que soutenir ces deux objectifs. Sans demander de nombreux postes supplémentaires, cette politique y parvient puisque deux postes et demi seront transformés pour des ETP en vue de formation en cours d'emploi, avec également la possibilité d'accueillir des stagiaires et même des pré-stagiaires supplémentaires. Ces places de stage sont nécessaires parce que les places sont rares. Tous les acteurs, y compris les institutions de la petite enfance à Carouge, doivent jouer le jeu et proposer des places – c'était là le but de la motion. Un point que les Verts relèvent comme étant particulièrement d'intérêt concerne la collaboration prévue avec l'association Actifs, pour l'intégration de personnes en situation de handicap. Elle permettra d'ouvrir trois structures pour des personnes à 50% dans des fonctions d'intendance ou d'accompagnement dans les institutions. En conclusion, les Verts soutiennent la stratégie de formation proposée et seront attentifs à sa mise en œuvre dans le futur, tant dans le cadre de la municipalisation des institutions de la petite enfance que dans le cadre des budgets à venir.

M. Voignier ne répètera pas ce qui a été dit par ses préopinants. La séance de commission était effectivement intéressante. Il souhaite souligner le travail que l'administration a réalisé en amont. Les commissaires sont arrivés avec des questions et se sont rendu compte que toutes les réponses étaient prêtes. Les éléments apportés étaient bien présentés. Force est de constater que l'administration n'avait pas attendu le dépôt de la motion, mais que des réflexions avaient été menées en amont. Cette motion, en confirmant les demandes du Conseil municipal, avait tout son intérêt. Le groupe PLR s'en félicite et souligne que, quand de bonnes motions sont présentées, il faut les soutenir, de quelque parti qu'elles viennent.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. MOTION MO 054-2025 P : « POUR LA CRÉATION D'UN LIEU D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ GRATUIT »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le nombre de personnes en difficulté sociale, sans domicile fixe ou vivant dans un logement sans confort.

Vu le besoin essentiel de ces personnes de pouvoir disposer d'un lieu leur permettant de soigner leur santé (dentiste, podologue), leur hygiène corporelle (douche, rasage, coiffure) et vestimentaire (vestiaire, buanderie et lessive à disposition).

Vu que le manque d'hygiène et de soins représente une source de souffrances importantes pour les plus pauvres.

Vu la récente libération du local des Charmettes et la possibilité d'y créer un accueil personnalisé notamment pour des douches (linges, savon, shampoing, mousse à raser etc. à disposition) et une buanderie avec machine à laver et sèche-linges (poudre à lessive à disposition) sur le modèle du Point d'Eau à Genève.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A mettre en place un lieu d'hygiène et de santé gratuit dans un local de la commune.*

Mme Sana-Oppliger explique que l'idée de déposer cette motion est née lors de la commission des Affaires sociales consacrée aux hébergements d'urgence dans la commune. Les commissaires se sont entendus sur la nécessité d'ouvrir un lieu d'hygiène

et de santé sur le modèle du Point d'eau. Le texte de la motion évoque Les Charmettes uniquement à titre d'exemple. L'objectif est d'avancer rapidement, compte tenu de l'urgence de la situation et du manque de lieux à disposition pour les personnes dans le besoin. Mme Sana-Oppliger remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à la motion.

Mme Leuzinger relève que cette motion est effectivement née à l'issue d'une commission, sur suggestion de membres du PLR. Le groupe socialiste acceptera le renvoi de la motion au Conseil administratif. Depuis 2021, une loi sur l'aide aux personnes sans abri précise que les prestations qui doivent être fournies aux personnes sans abri, parmi lesquelles les soins élémentaires d'hygiène, sont une compétence communale et, par conséquent, leur financement également. La gestion et l'organisation de ce lieu d'accueil pourraient être déléguées à une association ou à une fondation compétente dans le domaine, en partenariat avec la Commune. La démarche de la ville de Carouge devra évidemment être reconnue et soutenue par l'Association des communes genevoises, selon des modalités que le Conseil administratif pourra certainement discuter.

M. Voignier remercie sa préopinante d'avoir mentionné que la motion a été suggérée par le PLR. Il tient surtout à souligner qu'une commission consacrée à une motion a abouti à une autre motion et à un accord interpartis. Il espère que le Conseil municipal votera à l'unanimité cette motion et que la ville de Carouge pourra avancer rapidement, sachant que M. le Conseiller administratif participait à cette commission. De plus, comme M. Voignier l'évoquait plus tôt, il faut soutenir les bonnes motions. Il ajoute que l'administration a présenté les besoins. Certaines personnes sans abri ne veulent pas se rendre dans des hébergements d'urgence, mais ont simplement besoin d'un lieu d'hygiène et d'un moment pour se détendre, en toute sécurité.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate pour renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

16. MOTION MO 055-2025 P : « POUR DES OISEAUX EN VILLE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que :

- *L'urbanisation croissante, la rénovation des bâtiments, les nouvelles normes architecturales et la diminution du nombre des vieux arbres creux rendent difficile la nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Ainsi, en Suisse, 40% des*

espèces oiseaux nicheurs sont menacées¹. A Genève, en dix ans, le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs recensés a diminué de moitié, passant de 47 espèces à 24.²

- Les oiseaux participent activement à la pollinisation, à la dispersion des graines et au contrôle naturel des insectes, contribuant ainsi à l'équilibre écologique.
- La pose de nichoirs à oiseaux constitue une solution simple pour encourager la nidification, peu contraignante et sans nuisance pour les habitants ou le patrimoine bâti³.
- Les nichoirs permettent d'observer les oiseaux de près, sensibilisant les habitants à l'importance de la conservation tout en embellissant les espaces urbains par la présence des oiseaux.
- Les initiatives pour installer des nichoirs artificiels sont donc précieuses et doivent être soutenues et encouragées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité, en collaboration avec des ornithologues et associations ornithologiques, de :

1. Effectuer un recensement des oiseaux dans notre commune, dans le but d'identifier les espèces d'oiseaux nécessitant un soutien particulier, et pour lesquelles il faudrait installer des nichoirs
2. Mener une campagne d'information auprès des propriétaires, des régies immobilières et des fondations immobilières de la Ville de Carouge sur l'importance de préserver ces espèces et la possibilité de poser des nichoirs/Installer des nichoirs sur les bâtiments publics
4. Faciliter l'accès aux subventions pour les projets volontaires d'installation de nichoirs
5. Mener des actions d'information et de sensibilisation sur la faune avicole auprès de la population, et notamment des enfants.

M. Kupferschmid explique que la motion présente l'avantage de lutter contre la disparition de certaines espèces d'oiseaux, de favoriser la biodiversité et d'avoir des oiseaux en ville (une présence intéressante et qui donne un certain charme). Il a eu un contact avec le Centre ornithologique de réadaptation, dont le travail sur ce sujet est très professionnel, avec une démarche de recensement qui permettrait de savoir quels sont les oiseaux à Carouge, lesquels souffrent, ou encore quels nichoirs installer. Après ce recensement, il s'agirait d'étudier ce qui peut être accompli pour améliorer la situation, puis d'informer les propriétaires et leur proposer d'installer des nichoirs, s'ils le désirent, et de passer en revue les différentes subventions existantes pour faciliter l'installation de ces nichoirs. La motion vise également l'information de la population. Selon M. Kupferschmid, elle bénéficiera à l'ensemble de la communauté. Il espère que le Conseil municipal lui réservera un bon accueil.

¹ <https://www.vogelwarte.ch/fr/news/nouvelle-liste-rouge-memes-problemes/>

² <https://www.tdg.ch/dereglement-climatique-a-geneve-la-moitie-des-oiseaux-nicheurs-ont-disparu-en-dix-ans-619785700374>

<https://www.geneve.ch/autorites-administration/conseil-municipal/documents/M-1643-179/rapport-27-04-2023>

³ <https://www.cor-ge.ch/programme-cantonal-martinet-noir/>

Enfin, M. Kupferschmid précise qu'il propose un renvoi en commission pour qu'un représentant du Centre ornithologique de réadaptation puisse présenter la démarche complète.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Développement durable.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne indique que le parti socialiste salue le dépôt de cette motion mais recommande une réflexion élargie, sachant que les oiseaux mangent des insectes et que les insectes butinent des fleurs – tout est lié. Il relève que, si la motion demande un recensement, il faudrait également connaître la qualité de l'environnement sur le territoire communal (état des prairies, etc.). Pour avoir cette connaissance du terrain, M. Etienne recommande de rechercher les éléments dans les études qui ont été menées sur la commune, par exemple dans le cadre du Plan d'action biodiversité, et de les compléter au besoin. Il invite la commission à faire appel à l'association Pro Natura ou à Nos Oiseaux, qui est davantage spécialisée.

Concernant la première « invite », M. L. Antonioli mentionne que le Groupe ornithologique du bassin genevois pourrait amener des clarifications sur cette problématique. Les deux « invite » suivantes concernent des actions qui pourraient être menées dans un deuxième temps, une fois le bilan réalisé. M. L. Antonioli recommande d'apporter d'ores et déjà en commission des précisions sur les subventions. La subvention favorisant la biodiversité, en lien avec l'office cantonal de la nature, est versée lorsqu'un ensemble de mesures sont mises en place, mesures qui ne concernent pas seulement les oiseaux. Par ailleurs, des directives sont appliquées aux bâtiments neufs, en fonction de leurs dimensions, pour que des refuges soient fournis aux différentes espèces. M. L. Antonioli relève à nouveau qu'un bilan de santé devra être fait dans un premier temps, pour ensuite éventuellement mettre en œuvre quelques mesures. Il ajoute qu'un certain nombre de subventions existent déjà et qu'il ne pense pas qu'il faille subventionner l'achat de nichoirs à merles à CHF 9,90 pour les installer dans les jardins carougeois.

M. Leitner remarque que, si la ville de Carouge pense installer des nichoirs un peu partout, il faut se rappeler que les oiseaux, quand ils sortent, sont chargés d'un petit paquet blanc. Où le lâcheront-ils ? Carouge aime ses vieilles façades et ses vieilles pierres, mais les fientes d'oiseau sont plutôt agressives. M. Leitner recommande à la commission de prendre en compte cet aspect. Par ailleurs, il relève, comme M. Etienne, que si des nichoirs sont installés parce que l'habitat des oiseaux est gravement mis en danger, qu'il n'y a plus de vieux arbres ni de fentes dans le crépi des immeubles, il faudra également prévoir des maisons à insectes. C'est effectivement toute la chaîne alimentaire qu'il faudra prendre en considération, en regardant par-dessus le bord de l'assiette des oiseaux.

M. Prod'hom propose d'interroger Pro Natura. Le tracé de la voie verte l'avait attristé, car les arbres sont les meilleurs nichoirs. Pro Natura lui avait expliqué qu'un vieil arbre abrite 10'000 espèces (petite faune, insectes, bactéries). Au niveau architectural, de nombreux dispositifs existent pour la nature en ville. La petite faune est effectivement essentielle. M. Prod'hom salue la motion. Les projets devront intégrer le plus possible des associations comme Pro Natura, qui veille à la nature. Par exemple, des vipères protégées se trouvaient sur un site à Vernier et Pro Natura a été particulièrement attentive à la situation. M. Prod'hom ajoute que, si l'on s'occupe certes des espèces rares, l'on ne s'occupe pas des espèces communes, comme les écureuils qui, pourtant, font partie de la faune. Il rappelle en outre que le plan directeur communal va dans ce sens.

En conclusion, M. Prod'hom remercie les motionnaires et encourage la commission à prendre en compte ces différents points.

M. Voignier trouverait intéressant de considérer aussi les chauves-souris. L'on veut supprimer l'éclairage, mais celui-ci attire des insectes dont les chauves-souris se nourrissent. Il invite la commission à une réflexion plus large qu'uniquement les oiseaux.

17. MOTION MO 056-2025 P : « PROTÉGER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DE NOS ENFANTS EN LES PRÉSERVANT DES IDÉOLOGIES DE GENRES »

Mme Châtelain retire la motion au profit d'une question écrite.

18. POSTULATS

Il n'y en a pas.

19. RÉOLUTION RM 010-2025 R : « HÉBERGEMENTS D'URGENCE DANS LE PAV »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2025 et renvoyé en commission Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 18 mars 2025.

La commission a traité cet objet mais sans vote formel du préavis.

Le Président demande à M. Lauret s'il souhaite ajouter quelque chose à la suite de cette séance de commission. M. Lauret répond par la négative.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe socialiste, Mme Leuzinger remercie les collaboratrices du service des affaires sociales qui, lors de la séance de commission, ont présenté en détail les différents types de prestations existantes ou en devenir d'hébergement d'urgence collectif ou individuel ou de logement temporaire et, surtout, leurs destinataires. Le groupe socialiste a bien conscience de la complexité du sujet. Il faut relever la variété des situations personnelles des potentiels bénéficiaires, et la multiplicité des structures cantonales, communales et associatives ainsi que des lois, règlements et directives, par exemple de l'Association des communes genevoises (ACG). Le rôle de la Commune et de sa fondation immobilière en particulier est fondamental pour les Carougeoises et les Carougeois qui rencontrent des problèmes familiaux, financiers ou autres dont la conséquence est une perte de logement. Il a été indiqué qu'actuellement déjà, les disponibilités étaient insuffisantes pour répondre aux demandes de logement temporaire – d'autant plus aux demandes de logement pérenne qui devrait ensuite pouvoir être proposé. La forte augmentation du nombre d'habitants due au PAV peut laisser penser que les demandes d'hébergement d'urgence seront aussi à la hausse. Actuellement, Carouge contribue au fonds communal de l'ACG à raison de CHF 800'000.- par an, puisque seules deux communes proposent des hébergements collectifs d'urgence. Les constructions prévues dans le PAV donnent à la Commune une occasion exceptionnelle de pouvoir envisager une nette amélioration des propositions de logements-relais pour .es Carougeoises et Carougeois et d'hébergement d'urgence individuel et collectif, en collaboration avec d'autres communes et des organismes compétents en la matière. En conclusion, le groupe socialiste votera la résolution.

M. Voignier abonde dans le sens de sa préopinante. Toutes les informations ont effectivement été données en commission. Comme mentionné plus tôt, c'est de cette séance qu'a découlé la motion interpartis. M. Voignier rappelle ensuite qu'il a relevé à plusieurs reprises que l'on parle souvent d'hébergements d'urgence pour les femmes, notamment les femmes battues. Il a apprécié le fait qu'en commission, les problèmes rencontrés par les hommes aient aussi été évoqués. Il salue cette égalité dans la discussion, car c'est un sujet souvent mis aux oubliettes – l'on pense toujours que tout va bien pour les hommes, alors qu'il existe des situations dramatiques. Pour terminer, il signale que le groupe PLR soutiendra le renvoi de la motion au Conseil administratif.

M. Ducellier remercie l'administration pour les réponses apportées. Pour rebondir sur les propos tenus par M. L. Antonioli lors du traitement de la délibération DA 190-2025, une des pistes pourrait être l'acquisition, par la Commune ou sa fondation immobilière, de la parcelle à la rue Baylon qui permettrait de mettre en œuvre relativement rapidement un projet de ce type.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. Fraomene remercie le Conseil municipal pour sa confiance. Comme indiqué dans les communications du Conseil administratif, la ville de Carouge continue à mettre en place des appartements d'urgence, pour ne pas attendre uniquement un projet dans le PAV ou l'acquisition d'une parcelle qui pourrait prendre du temps. Le Conseil administratif a bien entendu le sentiment d'urgence exprimé par le Conseil municipal.

20. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

21. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Voignier relative à la sortie des enfants de l'école provisoire Baylon

Pour rappel, M. Voignier s'inquiétait de l'absence de barrières qui protégeraient les enfants qui sortent de l'école Baylon. Mme Lammar avait indiqué qu'une analyse serait effectuée pour identifier les mesures qui pourraient être mises en place.

Le bureau bcph (ingénieurs spécialisés en mobilité) a mené une analyse de faisabilité pour la mise en place de barrières au bord de trottoir sur le domaine public face à la sortie piétonne du préau de l'école provisoire Baylon. L'OCT, qui a ensuite été consulté, ne voit pas d'objection à la mise en place de cet aménagement. Dès lors, le bureau bcph procédera à la demande d'autorisation pour une réalisation dans les meilleurs délais. Pour information, cet aménagement coûtera CHF 10'000.-.

À noter que la police municipale et la responsable des patrouilleuses confirment le bien-fondé de cet aménagement pour canaliser le flux des enfants, mais soulignent également le risque de voir la barrière utilisée comme support de fixation pour sécuriser les cycles, ce qui posera potentiellement des problèmes de largeur de passage et de visibilité. Le cas échéant, il faudra intervenir pour évacuer les cycles présentant une gêne particulière pour la sécurité et/ou la circulation.

M. Voignier remercie Mme Lammar. Il s'apprêtait à poser à nouveau une question ce soir pour savoir où en était sa demande et craignait que la réponse ne soit pas donnée avant la fin de la législature. Pour ce qui est des vélos, il pense qu'un panneau au milieu des barrières indiquant que celles-ci ne sont pas destinées aux vélos devrait suffire.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite de Mme Turgut Bandelier concernant le déplacement des paniers de basket à l'école Jacques-Dalphin

Une réflexion globale est en cours pour une réorganisation des préaux d'école afin d'aménager des îlots plus adaptés contre la chaleur, avec de nouveaux espaces. La situation du déplacement du terrain de basket est provisoire et regroupe les jeux de ballon à l'arrière du bâtiment, afin de permettre aux plus petits d'avoir un espace plus sécurisé et prochainement des jeux dédiés.

Le terrain de basket a aussi été déplacé suite à une demande du concierge et une analyse RH car il subissait de nombreuses nuisances le soir et le week-end, son appartement étant directement à proximité des poteaux.

Le service des bâtiments, en collaboration avec la direction d'école, a supervisé ce déplacement et la dépose et pose de poteaux ont été faites par nos maçons. Le traçage initialement prévu en projet pédagogique avec les élèves a été effectué par notre atelier-peinture et a permis aux divers apprentis d'effectuer un travail valorisant et techniquement intéressant, pour un coût très réduit pour la ville de Carouge.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Leitner relative à la station-essence Eni au boulevard des Promenades

Pour rappel, M. Leitner s'inquiétait du stationnement de voitures sur cet espace. Mme Lammar avait mentionné un certain nombre d'éléments. Mme Molinari apporte ce soir un complément de réponse, après avoir vérifié les aspects fonciers (droits de superficie).

Cette vérification a démontré que l'activité exercée par l'exploitant superficiaire n'était pas conforme. La Commune a pris langue avec les superficiaires, ce qui a permis de clarifier la situation et de prendre les mesures appropriées. La société s'est engagée à régulariser sa situation d'ici la fin du mois d'avril.

Réponse de Mme Molinari à la question écrite de M. Prod'hom relative à la situation aux abords des rues Horlogers et Trusquin

J'ai le plaisir de répondre à la question écrite de M. PRODHOM soumise lors du conseil municipal du 20 février concernant les rues Horlogers et Trusquin.

L'aménagement des parcelles du domaine public attenantes à l'îlot Léopard avait été initialement planifié pour être terminé avant la livraison des premiers logements. Nous regrettons vivement que, dans les faits, de nombreux habitants aient dû emménager alors que les aménagements prévus sur le domaine public soient encore en cours de réalisation.

Le facteur principal de ce retard est lié au fait que l'entreprise générale en charge de la réalisation de l'îlot n'a pas été en mesure de libérer certaines parcelles du futur domaine public communal dans les délais initialement fixés. Nous parlons ici d'un retard de 2 à 3 mois qui a retardé d'autant le début du chantier de la commune. D'autres éléments ont contribué à retarder l'achèvement des aménagements extérieurs, notamment la pose des canalisations du chauffage à distance SIG et les difficultés rencontrées lors des interventions sur la rue de la Fontenette en lien avec la qualité des terrains à excaver.

Fin mai, à l'issue des travaux, le pourtour de l'îlot Léopard le long des rues du Trusquin et des Horlogers deviendra piéton et sera aménagé avec un revêtement perméable, ponctué d'arbustes, de bancs et de divers mobiliers. Toutefois, ces espaces ne seront pas aménagés de façade à façade sur toute leur largeur dans l'immédiat. La rue du Trusquin, située au nord de l'îlot Léopard, demeurera en partie privée et devra permettre l'exploitation de la menuiserie existante. La rue des Horlogers est, elle aussi, en partie privée et ne peut être aménagée dans son entier dans l'immédiat. L'objectif est de réaliser un aménagement complet de ces deux rues dans la foulée de la réalisation du dernier bâtiment de l'îlot des Menuisiers appelé à remplacer la menuiserie à l'horizon 2028. Durant la phase transitoire, l'aménagement vise à concilier praticité, perméabilité et maîtrise des coûts. La séparation physique avec la rue des Horlogers, située en contrebas, sera adoucie afin de renforcer la continuité entre les deux niveaux : le grillage sera démonté et la haie retirée. Par ailleurs, le projet prévoit une rampe en bois provisoire, adaptée au passage des PMR (6% de pente) avec garde-corps, qui assurera la liaison entre l'angle de la cité Léopard et le tronçon nord de la rue des Horlogers.

L'arrêté de circulation permettant d'entériner ces secteurs piétons est en cours de finalisation et sera déposé très prochainement. En attendant son entrée en force, la rue sera fermée à la circulation pour permettre le bon déroulement des travaux. Une fois les chantiers terminés, les aménagements prévus empêcheront tout accès non autorisé vers les rues du Trusquin et des Horlogers.

Il est vrai que le terrain naturel du site peut représenter un véritable défi pour une personne à mobilité réduite. La pente naturelle été prise en compte autant que possible dans la conception du projet architectural et des aménagements. L'accès entre la rue des Moraines et la rue des Horlogers est particulièrement pentu (16% - non compatible PMR) et a fait l'objet d'une rencontre sur site avec l'association HAU, à la suite de quoi il a été convenu de prévoir une surface en enrobé et privilégier un parcours alternatif accessible PMR, contournant la partie de l'îlot donnant sur la rue des Moraines et traversant le cœur d'îlot.

En ce qui concerne la problématique liée aux déchets, elle est actuellement maîtrisée. Les services communaux sont néanmoins attentifs à la situation et une campagne d'information spécifique pourra être menée au besoin. Le point de collecte pour les déchets ménagers des habitants a été mis en service le 6 janvier. En complément, la régie a mis à disposition deux bennes spécifiques pour les encombrants et les cartons, afin de répondre aux besoins durant cette phase transitoire.

D'autres mesures ont été prises visant à atténuer les désagréments liés au retard du chantier et à améliorer le cadre de vie des habitants. Un groupe de travail interservices a été constitué, ayant permis notamment de créer une affiche d'information destinée aux habitants de l'îlot présentant le calendrier des travaux, et d'assurer le lien avec la régie et la FIVC. Par ailleurs, un travailleur communautaire est spécifiquement chargé d'assurer le relais avec les habitants et de recueillir leurs préoccupations.

Conscients que cette situation prolongée n'est pas agréable pour les habitants, les enseignements tirés de cette expérience permettront d'optimiser la gestion des futurs quartiers confrontés à la coexistence de plusieurs chantiers.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, mes meilleures salutations.

M. Prod'hom regrette que le Conseil administratif n'ait pas répondu à l'élément principal de sa question, qui portait sur l'anticipation à laquelle l'on pouvait s'attendre, notamment pour les arrêtés de circulation. Actuellement, il est impossible de sortir des immeubles en vélo. Les personnes avec des poussettes n'arrivent pas à passer. M. Prod'hom a vu une personne handicapée ne pas pouvoir accéder à son allée. L'inclinaison de la rampe est bien trop forte et les véhicules gênent. La ville de Carouge vient d'ouvrir une belle ludothèque, mais les personnes qui accompagnent les petits enfants, qui sont souvent

des personnes âgées, arrivent difficilement à franchir les deux marches. Ce genre de planification est inadmissible. M. Prod'hom ne voit pas comment le problème pourrait être résolu, sachant qu'une partie est privée, avec des places de parking, et que l'autre partie est publique. Il faut maintenant entrer en relation avec les propriétaires de la parcelle voisine.

Mme Molinari reconnaît que la situation est loin d'être idéale mais précise qu'elle est suivie. Elle ajoute qu'un certain nombre de négociations ont eu lieu en amont, il y a maintenant plusieurs années, notamment sur les servitudes. Tout n'est pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît. Des mesures ont été prises encore aujourd'hui pour sécuriser le chantier. En effet, des barrières ont été posées pour empêcher les voitures de se parquer hors des secteurs dans lesquels elles devraient se parquer.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Mme Châtelain : Comment préserver l'intégralité physique et psychique de nos enfants en les protégeant des idéologies de genre

Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif

Étant donné que les mesures sociales ou légales pour faciliter les transitions de genre se sont multipliées en Suisse, prenant parfois les familles de cours, le débat a été porté au parlement fédéral pour veiller à plus de précautions dans l'accompagnement des jeunes en transition, en décembre 2021, par un conseiller national se faisant la voix d'une association de parents, l'objectif étant de demander plus de prudence dans l'accompagnement médical des personnes dites « en transition ».

De nombreux parents m'ayant approchée à ce sujet, c'est à moi aujourd'hui de me faire la porte-parole de tous ces parents très inquiets de cette idéologie qui prend beaucoup de place dans notre société, même dès la petite enfance et dont souvent personne n'ose parler, de peur des réactions. Ce sujet est évidemment très sensible mais ne devrait pas museler notre liberté d'expression.

Je commence donc par insister sur le fait que ma question écrite, qui devait d'abord être présentée comme motion, n'a pas pour but de poser un jugement de valeur ni de limiter les droits des personnes trans, ni l'intention de nier la souffrance des personnes qui ne se sentent pas dans le bon corps ou de remettre en question leur choix. Chacun est libre et doit pouvoir faire ses choix en toute liberté. Faire un choix en toute liberté requiert cependant une certaine maturité. Laissons donc nos enfants atteindre cette maturité.

La petite enfance ainsi que l'adolescence sont des périodes de vulnérabilité où l'on se construit et, pour les adolescents, également une période de leur vie où tout peut être remis en question. Et ce n'est pas nécessairement parce qu'ils ont une dysmorphie de genre. Plusieurs personnes qui se sentent très bien dans leur corps aujourd'hui affirment que durant leur adolescence, elles ont passé par un certain mal-être et auraient très bien pu entrer dans cette démarche de transition si quelqu'un avait émis l'hypothèse que leur mal-être était peut-être dû à leur genre.

Consciente que la Ville de Carouge n'est pas en charge de l'enseignement et qu'il s'agit de la responsabilité du DIP, cependant si la volonté est là, il y a toujours la possibilité de faire certaines actions, même minimales, qui pourraient montrer que nous sommes attentifs

à préserver un développement non orienté de nos enfants. De ce fait, si nous considérons :

- que les parents ou représentants légaux ont la responsabilité de protéger leurs enfants dans leur intégrité physique et psychique ;
- que l'Etat ne devrait pas avoir la possibilité de se substituer aux parents afin de permettre à l'enfant de changer d'identité et/ou de sexe avant la majorité (comme par exemple le cas de ce papa à Genève à qui l'autorité parentale a été retirée et sa fille placée en foyer parce qu'il refusait que son enfant de 13 ans commence un traitement hormonal, et ce n'est pas le seul cas),
- que les enfants ne devraient pas être mis devant des choix qu'ils ne comprennent pas, qui les déstabilisent, n'ayant pas la maturité nécessaire pour décider de leur identité de genre,
- que les enfants ne devraient pas être sexualisés dès leur jeune âge au détriment de leur développement,
- que les enfants sont vulnérables et que les adolescents sont dans une période de fragilité-charnière de remise en question normale et que la pression sociétale ne devrait pas les inciter à faire un choix de genre, les obligeant à se mettre dans une case souvent au détriment de leur développement,
- qu'ils n'ont pas le droit de vote donc de prendre des décisions pour la collectivité et que de ce fait, leur permettre de toucher à leur intégrité physique et psychique semble hors de propos,
- qu'il y a de plus en plus de demandes de détransition, avec des conséquences lourdes et souvent irréversibles,
- que nous luttons contre l'excision dans certains pays alors que, sur une simple déclaration de l'enfant suivie d'un seul avis médical, avec la bénédiction de l'Etat, il est possible de mutiler nos enfants souvent de façon irréversible et même dans certains cas sans l'accord des parents, et parfois même sans véritable suivi psychologique préalable,
- que la question de genre implique non un sexe mais une sexualité que chacun est censé choisir librement en connaissance de cause, ce qui implique une certaine maturité,
- que le choix de la sexualité est du domaine privé et non public et ne devrait pas nécessairement être exposé.

Vu ce qui précède, je demande au Conseil administratif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Etant donné que nous créons un service de la petite enfance qui est de la compétence communale, est-il possible de prendre en compte les inquiétudes des parents en instaurant dans le règlement ou les directives ou encore par un autre canal un devoir de réserve sur ce sujet pour toutes les personnes en charge de la petite enfance, comme cela se fait pour ce qui est de la religion ?
2. En tant que Commune ayant la responsabilité de la petite enfance, ne devons-nous pas nous assurer que les enfants puissent se développer à leur rythme, dans un environnement serein et non orienté ?

3. Que pensez-vous entreprendre afin que les enfants puissent évoluer dans un environnement non orienté ?
4. La Commune peut-elle s'engager à préserver l'intégrité physique et psychique des enfants en évitant, dans le cadre de la petite enfance, la promotion ou la participation de la petite enfance à des représentations, des lectures, des enseignements, des spectacles et autres qui ont une vocation de les orienter sur des sujets du genre ?

D'avance, je vous remercie pour vos prochaines réponses à toutes les questions ci-dessus.

Questions orales

Mme Leuzinger : Sécurisation de la traversée de la rue de la Fontenette pour les enfants de la cité Léopard qui se rendent à l'école du Val-d'Arve

Mme Leuzinger a été interpellée par une mère de famille qui emménageait à la cité Léopard. Il n'y a ni feux de signalisation, ni patrouilleuses ou patrouilleurs scolaires aux passages piétons à proximité qui traversent la rue de la Fontenette et que doivent emprunter les enfants qui se rendent à l'école du Val-d'Arve, ce qui suscite une forte inquiétude chez un certain nombre des parents. Il s'agit des passages au niveau du rond-point où aboutissent cinq voies et celui qui est en face du poste de police peu avant les feux du carrefour de la Fontenette. La rue de la Fontenette est fréquentée par de nombreux véhicules, y compris des bus, à toute heure de la journée. Des chantiers étant en cours dans le quartier, l'on peut comprendre que des mesures pérennes ne peuvent être réalisées pour le moment. Cependant, est-il possible que soit proposé aux parents et aux enfants rapidement un circuit sécurisé par des patrouilleurs scolaires ou éventuellement d'autres personnes ?

M. Fraomene explique que la ville de Carouge avait demandé à plusieurs reprises le nombre d'enfants qui fréquenteraient l'école du Val d'Arve. Elle a finalement dû attendre que les derniers habitants emménagent à la cité Léopard, au mois de mars, pour pouvoir se rendre compte concrètement du nombre d'enfants qui empruntent ce trajet. Ils sont actuellement plus d'une trentaine. M. Fraomene ajoute qu'avec les travaux au giratoire des Moraines, il était difficile d'étudier un cheminement sécurisé et de le mettre en place. Ces travaux étant maintenant terminés, le projet a été transmis au DIN, pour une application dès la rentrée prochaine. La Commune ne peut en effet pas mettre en place un chemin sécurisé pour les écoliers sans une validation préalable du DIN. Actuellement, la police municipale est ponctuellement présente le matin, pour sécuriser le plus possible le trajet des enfants. L'installation d'un radar pédagogique (visispeed) est également en cours d'étude, afin de sensibiliser les conducteurs.

Mme Turgut Bandelier : Rainbow Cities Carouge

Mme Turgut Bandelier signale que le 17 mai prochain sera célébrée la journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie. Aujourd'hui, les personnes LGBTIQ+, et notamment les jeunes LGBTIQ+ (16-26 ans) sont sujettes à de nombreuses discriminations. Le taux de suicidalité de ces personnes est encore surreprésenté, par rapport à la population de cette classe d'âge. Fortes de ce constat, les villes de Genève, Zurich, Berne et Lausanne ont adhéré au réseau international Rainbow Cities, afin de déployer des politiques publiques actives contre l'homophobie et la transphobie en développant notamment les axes suivants :

1. lutter contre les discriminations et les violences ;
2. soutenir spécifiquement les groupes vulnérables ;

3. informer, sensibiliser et former ;
4. promouvoir la culture, la visibilité et la mémoire ;
5. garantir l'accessibilité et l'équité des prestations municipales ;
6. être un employeur responsable ;
7. favoriser la coopération et la participation à des réseaux internationaux.

La ville de Carouge entend-elle les rejoindre et développer une stratégie municipale LGBTIQ+ ?

M. Fraomene remercie Mme Turgut Bandelier pour sa question et y apportera une réponse le plus vite possible.

M. Riem : Lapin de Pâques

M. Riem demande si le lapin de Pâques trouvera son chemin dimanche ou s'il sera remplacé par le Lapin blanc d'Alice au pays des merveilles – « en retard, en retard, toujours en retard » –, bien que le pascal eût été promis à la rue du Collège, fin janvier. Il invite Mme la Conseillère administrative, qui a évoqué plus tôt la continuation des travaux, à communiquer la date de la fin des travaux sur le tronçon actuellement en chantier à la rue du Collège.

Mme Molinari indique que le lapin de Pâques ne sera pas en retard. En effet, la fin des travaux sur l'ensemble de la rue du Collège, toutes zones confondues, hormis le carrefour, était prévue pour la fin du mois d'août. Le chantier a pris de l'avance sur la partie sud, soit la partie du côté du boulevard des Promenades, où le tronçon est terminé. Sur la partie nord, quelques difficultés sont apparues en raison d'une batterie qui était installée au sous-sol et qu'il a fallu démonter avec précaution, dans le respect des normes prescrites. Cela dit, les travaux avancent selon le planning prévu. Mme Molinari précise encore que le chantier du carrefour empiètera légèrement sur la rue du Collège cet été, afin d'y entreposer du matériel. Cependant, cet empiètement correspond à la planification qui avait été annoncée.

M. Isabella : Lumière

Bien que M. Isabella ne soit pas particulièrement un couche-tard, il lui arrive parfois de profiter des événements culturels qui sont offerts à la population. Quand il rentre avec le bus jusqu'aux Tours de Carouge, pour se rendre ensuite chez lui à la 6^{ème} Tour, il emprunte le chemin piéton parallèle à la rue Jacques-Grosselin. Puis il passe à gauche, le long du centre des aînés, pour rejoindre l'escalier qui descend jusqu'au parterre de la 6^{ème} Tour. Un lampadaire se trouve en haut de l'escalier. Il est cependant éteint à partir d'une certaine heure. M. Isabella ne pensant pas que les risques d'accident sont moindres à minuit qu'à 20h, il souhaite savoir si ce lampadaire pourrait être allumé toute la nuit, respectivement qu'un capteur de mouvement soit installé, car l'escalier est extrêmement raide.

Mme Molinari apportera une réponse lors de la prochaine séance, après s'être renseignée sur la possibilité de poser un capteur de mouvement sur un seul lampadaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 23h00.